Envoi gratuit à tous les secrétaires de sections à tous les secrétaires et militants fédéraux et aux membres des organismes centraux.

BULLETIN INTÉRIEUR
DU PARTI SOCIALISTE (S.F.I.O.)

Le B. I. rend compte de l'activité du Parti, fournit des arguments et des documents aux militants. Il ne doit pas être communiqué à des étrangers au Parti.

N° 24 — Mars 1947

Rédaction : 12, Cité Malesherbes, Paris

Adresser les abonnements pour le « Bulletin Intérieur » à Robert FOUQUART, 12, Cité Malesherbes, Paris (9e)
Compte chèque postal Paris 5570-17

SOMMAIRE

I. — Conseil National des 19 et 20 mars 1947.. 1
II. — Réunions du Comité Directeur 6
III. — Compte rendu d'activité du Groupe socialiste à l'Assemblée nationale c
Propositions déposées par le Grouge socialiste 7
Etat des présences 8
IV. — Compte rendu d'activité du groupe socialiste du Conseil de la République 9
V. — Commission nationale des conflits..... 16
VI. — Création d'un hebdomadaire central du Parti 17
VII. — Semaine d'études 17
VIII. — Ecole socialiste 21
IX. — Communications 21

LA VIE DU PARTI

I

Conseil National des 19 et 20 mars 1947

Le Conseil National s'est tenu à Paris, au Palais de la Mutualité.

L'ordre du jour comportait :

1° Le mode de scrutin pour les élections municipales ;

2° La France d'outre-mer ;

3° La situation politique générale ;

4° Les J.S.

Vous trouverez ci-après les décisions adoptées à l'issue des débats. La décision concernant les élections municipales a été adoptée par 2.950 mandats contre 1.530. Toutes les autres ont été adoptées à l'unanimité.

Les résolutions du Conseil National du Parti Socialiste

Politique générale

DEMAIN COMME HIER LE SOCIALISME EST PRET A SERVIR LA NATION

Le Conseil national du Parti socialiste,

1. Réuni pour la première fois depuis la constitution du gouvernement Léon Blum, se félicite des résultats obtenus en un mois par une formation socialiste homogène qui a su arrêter la hausse des prix, en amorcer la baisse et, dans l'ordre international, jeter les bases de l'alliance franco-britannique, complétant l'alliance franco-soviétique, et consolidant ainsi la Paix.

Il approuve les décisions prises par le Comité directeur et le groupe parlementaire en vue de constituer, malgré les difficultés inhérentes à toute coalition, le gouvernement à direction socialiste présidé par Paul Ramadier.

Il adresse à Léon Blum et à Paul Ramadier l'expression de la gratitude du Parti et des masses qui ont accueilli cette expérience avec espoir et confiance.

LA GRAVE SITUATION MONDIALE

2. Le Conseil national considère comme un devoir d'attirer une fois encore l'attention du pays sur la gravité de la situation actuelle :

Situation économique caractérisée par la disette mondiale de blé et de charbon, aux conséquences particulièrement sensibles pour notre pays, deux fois dévasté en vingt-cinq ans, qui dépend toujours de l'étranger pour le charbon et en est actuellement tributaire pour son pain quotidien.

Situation financière caractérisée par l'immensité des besoins à couvrir, l'appauvrissement du pays, la perte de ses avoirs à l'étranger, l'accroisement des charges publiques consécutives à la guerre et à l'occupation, l'obligation d'acheter en devises à l'étranger des produits indispensables au ravitaillement, à la reconstruction et au rééquipement, la nécessité en contrepartie, de développer au maximum nos exportations, les difficultés de la trésorerie et les menaces permanentes d'inflation.

Situation internationale caractérisée par les incompréhensions et l'absence d'accord entre alliés qui risquent de diviser le monde en deux blocs antagonistes et de l'entraîner à nouveau dans la guerre ;

Situation intérieure caractérisée par des activités antirépublicaines inspirées tantôt par l'esprit hitlérien, tantôt par une conception erronée de la notion d'autorité. En démocratie, celle-ci puise sa force dans la seule volonté librement exprimée du peuple. Activités d'autant plus inquiétantes qu'elles se manifestent à une heure où la mise en place des institutions républicaines s'achève à peine et où le pays n'a pas encore surmonté la crise de moralité consécutive à toute guerre, dont témoignent trop de scandales collectifs ou individuels à réprimer impitoyablement.

NECESSITE D'UN GOUVERNEMENT STABLE

3. Cette situation peut compromettre l'œuvre de reconstruction et de redressement déjà accomplie. Les difficultés ne seront surmontées qu'au prix d'un long et méthodique effort exigeant du gouvernement stabilité et autorité. Celles-ci impliquent soit une formation homogène, donc susceptible d'action rapide et efficace, soit une coalition sur un programme commun prouvant cette même qualité par l'étroite et constante solidarité non seulement de ses membres, mais aussi des partis associés dans son sein.

Le Conseil national déplore que cette solidarité vienne d'être rompue et qu'ainsi soit mis en péril les progrès réalisés depuis la constitution du gouvernement Léon Blum.

CONTRE LA FORMATION DE BLOCS POLITIQUES ANTAGONISTES

4. Si une crise gouvernementale devait éclater à la suite de la rupture unilatérale de cette solidarité, la responsabilité en incomberait exclusivement à ceux qui se seraient séparés de la majorité. Mais les risques, eux, seraient pour toute la France : l'instabilité ministérielle ainsi prolongée, outre ses conséquences économiques financières et internationales renforceraient le danger intérieur qui menace la République Elle faciliterait l'action de ceux qui veulent discréditer le régime parlementaire et empêcher la mise en œuvre des nouvelles institutions de la République.

Dans cette hypothèse, le Conseil national invite le Comité directeur et le groupe parlementaire à ne pas se prêter à la formation de deux blocs, dressant les uns contre les autres les grands Partis issus du suffrage universel.

LES PRINCIPES NECESSAIRES DE GOUVERNEMENT

5. Tout gouvernement devra, demain comme hier, s'inspirer des principes suivants qu'imposent plus que jamais les circonstances.

A. — Point de démocratie ni de liberté sans discipline et autorité ;

B. — Dans l'actuelle pénurie, la liberté économique engendre anarchie et spéculation. Seule une économie ordonnée et disciplinée permet l'équitable répartition d'une production insuffisante et la défense du pouvoir d'achat des travailleurs.

C. — L' « économie dirigée » est un moyen et non une fin. Elle exige une substitution aux conceptions et aux organismes de Vichy d'institutions associant les producteurs et les consommateurs à l'œuvre de redressement du pays, ainsi qu'une normalisation du système actuel de distribution ;

D. — L'administration, dans sa forme actuelle, ne répond plus aux besoins nouveaux de la nation. Sa refonte et sa modernisation, œuvre de longue haleine, doivent être entreprises d'urgence.

E. — L'équilibre du budget ordinaire est une impérieuse nécessité. Cet équilibre exige la renonciation à toute démagogie et la réalisation d'économies massives dans les secteurs civils et militaires. En particulier, la sécurité de la France sera mieux assurée par le développement de son potentiel économique que par le maintien d'une armée coûteuse et inadaptée à la guerre moderne ;

F. — Financé par l'épargne et le crédit, le Plan de reconstruction et d'équipement sera appliqué avec méthode et rigueur, aussi bien aux territoires d'outre-mer qu'à la France métropolitaine ;

G. — L'union française doit devenir, en dehors de tout esprit colonialiste, une réalité économique et politique, fondée sur le consentement de peuples associés et égaux en droit ;

H. — En politique étrangère, le gouvernement s'inspirera de la nécessité d'établir l'accord entre tous les alliés et de renforcer l'autorité de l'organisation des Nations unies. Il évitera l'intégration de la France dans un bloc de puissances opposé à un autre, assurera la sécurité du pays par la démilitarisation et la dénazification de l'Allemagne, s'efforcera d'obtenir les réparations légitimes et particulièrement l'augmentation de la fourniture de charbon indispensable à la vie du pays ;

J. — En tous domaines, la restauration des valeurs morales indispensables au redressement et au rayonnement du pays, sera l'une des tâches essentielles du gouvernement.

APPEL AUX TRAVAILLEURS ET AUX DEMOCRATES

6. En vue de réaliser l'ensemble des tâches qui s'imposent à la Nation et de consolider la République, Le Conseil national adresse un appel à toutes les forces vives du pays. Il demande aux travailleurs des villes et des campagnes, soucieux de sauvegarder leurs libertés et leurs conquêtes sociales, et à tous les démocrates conscients des menaces et des dangers de l'heure, de rallier le Socialisme. Le Parti socialiste S.F.I.O. a fourni les preuves de son courage et de son efficacité politiques. Demain comme hier, il sera prêt, pour servir la Nation, à assumer les plus lourdes responsabilités.

Les félicitations du Conseil

A VINCENT AURIOL

Le Conseil national
adresse au camarade Vincent Auriol, premier Président socialiste de la IVe République, ses félicitations à l'occasion de son élection, l'assure de ses sentiments d'affection cordiale, et souhaite qu'il voit se réaliser, pendant son mandat la résurrection du pays et de la victoire des socialistes.

A LEON BLUM

Le Conseil national
exprime à Léon Blum sont affectueuse gratitude pour le courage exemplaire dont il a fait preuve en acceptant de prendre, dans des circonstances graves, la direction du gouvernement socialiste homogène, et ses chaleureuses félicitations pour les initiatives de ce gouvernement qui, tant en politique intérieure qu'internationale a tracé les voies du redressement économique et financier du pays, du salut de la démocratie, et de l'organisation de la paix.

L'union Française

L'EMANCIPATION DES PEUPLES D'OUTRE-MER COINCIDE AVEC UNE ASSOCIATION LIBREMENT CONSENTIE

Le Conseil national du Parti socialiste,
après discussion sur le problème de l'Union française, affirme ainsi sa doctrine.

Il rappelle la position fondamentale du socialisme, doctrine internationale, vraie pour tous les peuples et qui exige la participation active de tous à sa réalisation indépendamment des questions de races ou de religions.

Le socialisme est inséparable de la liberté aussi bien des nations que des individus, il a toujours dénoncé les exploitations de l'homme par l'homme et la subordination d'un pays à un autre. La marche vers la fédération universelle des peuples exige non le morcellement du monde en Etats dont l'indépendance est illusoire, mais l'élargissement des groupes humains déjà constitués, et l'organisation collective de l'économie.

La situation actuelle pose l'alternative suivante : ou rétablir par la force le colonialisme, ou lui substituer un système de libre association.

Le parti socialiste, fidèle à sa tradition, adopte la seconde solution. Dans les circonstances actuelles la sécession compromet les chances de réalisation de la démocratie socialiste.

La seule politique progressive est la recherche d'une association basée sur un libre contrat entre le peuple de la métropole et les peuples d'outre-mer, et l'abandon d'une partie de la souveraineté de chaque Etat pour ce qui concerne la défense et la représentation des intérêts communs à l'ensemble de l'Union. La tâche actuelle du Parti socialiste est de démontrer aux peuples d'outre-mer que leur émancipation véritable coïncide avec une association librement consentie. Cette union ne saurait, en aucun cas, ressusciter le colonialisme, soit en subordonnant l'économie des territoires d'outre-mer aux intérêts métropolitains, soit en offrant l'assimilation comme but de notre association.

L'autonomie des peuples d'outre-mer doit être développée pour assurer le fonctionnement de leurs institutions démocratiques et l'épanouissement de leurs civilisations respectives.

Toutefois il existe des pays qui sont déjà liés à la métropole sous la forme d'une association très particulière comme le protectorat. L'autonomie dont jusqu'ici ont profité ces pays est plus formelle que réelle. Le Parti socialiste se trace pour tâche d'amener ces pays à une démocratie politique et sociale, afin de donner à cette autonomie un contenu conforme à ses principes.

Le Conseil national exprime ainsi sa volonté d'associer toute l'Union française au combat pour la démocratie socialiste.

PAS D'ABANDON NI DE RETOUR A UN REGIME REVOLU EN INDOCHINE

Le Conseil national du parti socialiste,

Considérant qu'il importe pour l'avenir de l'Union française et l'amitié indispensable du peuple français et des peuples de l'Indochine de mettre fin dès que possible au conflit actuel ;

Considérant que la solution de ce conflit ne se trouve pas plus dans une politique d'abandon que dans le rétablissement par la force d'un régime révolu ;

Considérant que la politique pratiquée en Indochine par certains hauts fonctionnaires a pu voiler aux yeux des populations autochtones le vrai visage de la France démocratique, qu'il n'appartient pas au gouvernement français d'instituer des gouvernements ou de prendre parti pour ceux qui ne reposeraient pas sur une base populaire que c'est le respect de la volonté populaire qui doit orienter la politique du gouvernement français ;

Considérant que des opérations militaires tendant au rétablissement de l'ordre ne sauraient dégénérer en guerre de conquête sans violer la lettre et l'esprit de la Constitution du 27 octobre, sans nuire gravement à l'influence que la République française a conservée dans les masses populaire du Viet Nam, et sans lancer notre pays dans une aventure sanglante, hors de proportion avec ses moyens militaires et financiers ;

Considérant que la nomination au poste de haut-commissaire d'un civil républicain et résistant ne sera de nature à détendre le climat politique en Indochine, en vue des négociations définitives, que si le haut personnel chargé d'exécuter les ordres du gouvernement a conscience des buts d'évolution politique, économique et culturelle, poursuivis par la France, et a la volonté de les atteindre dans le respect des accords conclus ou à conclure avec les représentants des populations indochinoises ;

Demande :

1. La limitation des opérations militaires aux mesures de sécurité des populations civiles et des garnisons stationnées dans le Viet-Nam ;

2. La suspension réciproque et simultanée des hostilités dans des conditions telles qu'elle soit interprétée, non comme un signe de faiblesse, ou une capitulation, mais comme traduisant la volonté sincère et loyale des deux parties de renouer des relations pacifiques ;

3. Il importe de ne laisser aucune occasion de faire cesser les hostilités par entente et d'accepter des négociations avec les représentants qualifiés du gouvernement vietnamien VRAIMENT désireux d'obtenir dans la liberté un accord pour l'intégration du Viet Nam associé dans l'Union française sur les bases de la Constitution.

4. La nomination en Indochine de fonctionnaires ayant donné les preuves indiscutables de leur attachement aux institutions démocratiques et républicaines.

LES MODIFICATIONS A APPORTER AU STATUT DE L'ALGERIE

Le Conseil national

Après avoir entendu les délégués de l'Algérie, donne mandat au Comité directeur et au Groupe parlementaire, ainsi qu'aux membres socialistes du gouvernement, pour défendre et faire triompher devant le Parlement, le projet de statut de l'Algérie modifié par les Fédérations socialistes algériennes.

Les principales modifications apportées par les fédérations algériennes au projet de statut de l'Algérie sont les suivantes :

— Liberté de candidatures sans restriction, sauf les cas prévus par la loi française.

— Indemnité et immunité aux membres de l'Assemblée algérienne.

— Initiative des dépenses à l'Assemblée algérienne.

— Responsabilité de l'administration algérienne devant l'Assemblée algérienne par le contrôle de cette administration. Ce contrôle aura lieu, sous la forme de proposition de loi d'urgence devant l'Assemblée nationale, d'un dépôt de motion de désaveu à l'encontre du ministre de l'Algérie.

— Subordination des préfets algériens directement au ministre de l'Algérie.

— Droit de dissolution à l'Assemblée nationale.

— Nouvelles élections dans un délai maximum de trois mois après la dissolution.

— L'Assemblée algérienne est juge de l'exigibilité de ses membres et de la régularité de leur élection ; elle peut seule recevoir leur démission.

Les membres de l'Assemblée algérienne perçoivent une indemnité annuelle fixée par référence au traitement d'une catégorie de fonctionnaires algériens. Cette assimilation sera fixée par l'Assemblée algérienne elle-même. Aucun membre de l'Assemblée algérienne ne peut être poursuivi, recherché, arrêté ou jugé à l'occasion de ses opinions ou votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions. Aucun membre de l'Assemblée algérienne ne peut pendant la durée de son mandat être poursuivi ou arrêté en matière criminelle ou correctionnelle, sauf flagrant délit, qu'avec l'autorisation de l'Assemblée algérienne délibérant sur le cas.

La détention ou la poursuite d'un membre de l'Assemblée algérienne est suspendue si l'Assemblée le requiert.

DES REFORMES DOIVENT ETRE ENTREPRISES EN TUNISIE

Le Conseil national

confirme la déclaration de sa Fédération locale précisant que la mission historique de la France en Tunisie est d'y réaliser une œuvre d'émancipation des peuples et d'affranchissement humaine.

Il réclame dans l'immédiat un certain nombre de réformes politiques, économiques et sociales, dont les principales sont : la levée de l'état de siège, la suppression de la censure, le rétablissement des libertés nécessaires, un régime de municipalités élues, la création d'un tribunal de contentieux administratif, l'accession accrue des Tunisiens aux fonctions publiques, la garantie des droits du travail par l'extension à la Tunisie de la législation sociale française.

Le Conseil national informé de l'état de détresse où se trouvent, par suite de plusieurs années de sécheresse, les populations du centre et du sud de la Tunisie, demande au gouvernement français l'octroi de crédits importants permettant de porter secours à ces déshérités.

Le Conseil national souhaite que le représentant de la République française dans la Régence, en communion de sentiment et de pensée avec les aspirations du peuple de France, soit pourvu par le gouvernement français des moyens susceptibles de lui permettre de mener en Tunisie une politique hardiment audacieuse, dans le sens de la justice et de la fraternité.

LE PEUPLE MAROCAIN DOIT ETRE AMENE A SE GOUVERNER LUI-MEME

Le Conseil national

Se refusant à faire abstraction des réalités économiques et politiques,

— Soulignant l'impossibilité actuelle, pour le Maroc, de jouir de l'indépendance économique, indispensable à une réelle indépendance politique,

— Tenant compte des données de la conjoncture internationale,

— Liant le problème marocain au problème nord- africain,

— Rappelant la présence en Afrique du Nord d'un peuplement français et européen dont l'activité a contribué, largement, à la renaissance de ce pays,

— Soucieux des intérêts véritables du peuple marocain,

— Soucieux, également des intérêts et de la sécurité de la France et de l'Union française,

estime que l'ensemble des réformes préconisées, en vue de faire bénéficier les travailleurs marocains d'une prospérité et d'une justice sociale croissante, exige, pour aboutir le maintien, dans le cadre d'un protectorat largement assoupli d'une collaboration franco-marocaine élargie et confiante et proclame que l'effort d'aménagement de ce protectorat doit tendre à permettre progressivement, au peuple marocain, à se gouverner lui-même, d'une manière démocratique et dans le cadre de l'Union française.

Proclame

a) La nécessité absolue et urgente de réformes de structure profondes.

b) La primauté des réformes économiques (et plus particulièrement de celles à rendement immédiat), sur toutes les autres.

Demande en conséquence :

1. Qu'un plan complet d'organisation économique et d'équipement du pays soit dressé, sans délai, par le gouvernement du Protectorat, comportant une hiérarchie des besoins et une classification des moyens propres à le satisfaire.

2. Que l'Etat consacre tous ses efforts et des crédits de plus en plus larges à l'extension de l'enseignement franco-musulman officiel, primaire, secondaire, professionnel et supérieur.

3. La réforme rapide de la justice.

4. L'accord du droit syndical aux Marocains.

5. L'application des lois sociales à ces mêms travailleurs.

6. La liberté de la presse, en arabe comme en français.

7. La représentation des Marocains, selon des modes tenant compte, à la fois, de leur éducation politique et de leurs traditions, à tous les conseils régionaux et centraux, appelés à participer à la gestion des affaires du pays.

8. L'élection des Français à ces mêmes conseils.

9. La particpation de plus en plus large des élites marocaines compétentes à la mise en valeur et à l'administration du pays.

Mais parallèlement un gros effort doit être entrepris en vue de parfaire, rapidement, l'éducation civique des masses travailleuses en particulier et du peuple marocain en général.

LES ASSEMBLEES LOCALES D'OUTRE-MER

Le Conseil national

Considérant que le Parti socialiste a toujours lutté pour l'émancipation de la classe prolétarienne et des peuples assujettis.

Considérant que la Constitution de la IVe République en son préambule et en ses articles 74, 75, 77 et 78 accorde la plus large autonomie aux territoires d'outre-mer,

Donne mandat au groupe parlementaire du Parti de demander pour les Assemblées locales d'outre-mer :

1° toutes les attributions qui leur avaient été accordées par les lois des 9 et 10 mai 1946 ;

2° l'établissement du collège unique pour toutes les élections.

LA LEGION ETRANGERE DOIT ETRE EPUREE

Le Conseil national

demande au camarades socialistes membres du gouvernement d'exiger qu'une enquête sérieuse soit faite dans les unités de la légion étrangère afin d'y découvrir les criminels de guerre de toute nationalité qui s'y seront dissimulés

La réorganisation du Parti

Le Conseil national

convaincu que dans les circonstances particulièrement difficiles que traverse le pays, le Parti socialiste est le seul capable de lui apporter des solutions justes et une direction à la fois ferme et démocratique :

Mais conscient qu'il est indispensable, pour lui permettre de jouer ce rôle, de le replacer sur le terrain solide de la doctrine socialiste traditionnelle, de le doter d'une tactique nette et virile et de le réorganiser conformément aux exigences du combat politique moderne ;

Félicite le Comité Directeur d'avoir organisé une Semaine d'Etudes et nommé une commission chargée de préparer les bases de la réorganisation du Parti.

Décide que le prochain Congrès national sera particulièrement consacré à la reconstruction et à la renaissance du parti sur le plan de la doctrine, de la tactique, de la stratégie et de l'organisation ;

Charge le Comité Directeur de préparer et d'organiser le Congrès en conséquence.

DES LIENS PLUS ETROITS ENTRE LE PARTI ET LES JEUNESSES

Le Conseil national

A étudié les rapports du Mouvement des Jeunesses avec le Parti.

Il a décidé de confier à la Commission chargée de la réorganisation du Parti le soin de proposer au prochain Congrès les modifications statutaires propres à assurer entre le Parti et les Jeunesses des liens plus étroits et une collaboration plus efficace et à permettre aux Jeunesses Socialistes d'entraîner dans leur sillage des masses aussi larges que possibles de la jeunesse travailleuse.

Les statuts en vigueur régleront jusqu'au prochain Congrès l'attitude des J.S. et les relations entre le Parti et les Jeunesses.

Le Comité Directeur réunira dès que possible, un Conseil national chargé de discuter l'ordre du jour fixé par le dernier Congrès.

Le Conseil national du Parti salue le Congrès des jeunesses qui doit se tenir à Montrouge les 4, 5, 6, et 7 avril prochain.

SCRUTIN MAJORITAIRE A DEUX TOURS AUX ELECTIONS MUNICIPALES

Le Conseil national

par 2.950 mandats contre 1.530, donne mandat au Groupe parlementaire de se prononcer, en matière de scrutin pour les élections municipales, en faveur du scrutin majoritaire à deux tours, sauf en ce qui concerne Paris, Lyon et Marseille.

REDUCTION DU NOMBRE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La Fédération de la Côte-d'Or demande au Parti de se prononcer en faveur de la réduction du nombre des conseillers municipaux dans les communes ayant une population inférieure à 500 habitants et plus particulièrement dans celles en ayant moins de 100.

Le vote relatif aux élections municipales a donné les résultats suivants :

Ont voté pour :

Ain 35 ; Aisne 57 ; Allier 56 ; Basses-Alpes 12 ; Alpes-Maritimes 2 ; Ardèche 26 ; Ardennes 34 ; Ariège 9 ; Aube 6 ; Aude 66 ; Aveyron 31 ; Bouches-du-Rhône 53 ; Cantal 22 ; Charente 20 ; Charente-Maritime 43 ; Cher 28 ; Constantine 13 ; Corrèze 31 ; Corse 27 ; Côtes-du-Nord 72 ; Creuse 31 ; Dordogne 16 ; Eure 27 ; Eure-et-Loir 28 ; Finistère 66 ; Gard 103 ; Haute-Garonne 36 ; Gers 51 ; Gironde 24 ; Hérault 46 ; Ille-et-Vilaine 19 ; Indre 40 ; Indre-et-Loire 45 ; Isère 63 ; La Guadeloupe 5 ; Landes 86 ; Loir-et-Cher 26 ; Loire 14 ; Haute-Loire 6 ; Loire-Inf. 7 ; Lot 15 ; Lot-et-Garonne 28 ; Lozère 4 ; Maine-et-Loire 1 ; Manche 4 ; Marne 17 ; Haute-Marne 12 ; Meurthe-et-Moselle 25 ; Meuse 12 ; Moselle 4 ; Nièvre 27 ; Nord 318 ; Oise 45 ; Oran 36 ; Orne 4 ; Pas-de-Calais 203 ; Puy-de-Dôme 78 ; Basses-Pyrénées 30 ; Hautes-Pyrénées 26 ; Saône-et-Loire 41 ; Sarthe 51 ; Savoie 15 ; Haute-Savoie 24 ; Seine 75 ; Seine-Inférieure 41 ; Seine-et-Marne 30 ; Deux-Sèvres 23 ; Somme 90 ; Tarn 25 ; Tarn-et-Garonne 5 ; Var 38 ; Vaucluse 37 ; Vendée 29 ; Vienne 6 ; Haute-Vienne 111 ; Vosges 8 ; Yonne 26 ; A.E.F. 4.

Ont voté contre :

Aisne 7 ; Alger 12 ; Basses-Alpes 1 ; Hautes-Alpes 6 ; Alpes-Maritime 38 ; Ardennes 2 ; Ariège 3 ; Aube 20 ; Bouches-du-Rhône 129 ; Calvados 19 ; Charente-Maritime 16 ; Constantine 13 ; Côte-d'Or 34 ; Dordogne 11 ; Doubs 38 ; Eure-et-Loir 1 ; Gard 14 ; Haute-Garonne 41 ; Gironde 92 ; Hérault 50 ; Ille et-Vilaine 19 ; La Guadeloupe 5 ; Loire 9 ; Haute-Loire 3 ; Loire-Inférieure 35 ; Loiret 28 ; Lot 5 ; Lot-et-Garonne 6 ; Lozère 5 ; Maine-et-Loire 31 ; Manche 21 ; Marne 15 ; Haute-Marne 1 ; Mayenne 16 ; Meurthe-et-Moselle 21 ; Meuse 2 ; Moselle 12 ; Nord 49 ; Orne 7 ; Pas-de-Calais 98 ; Hautes-Pyrénées 5 ; Pyrénées-Orientales 54 ; Bas-Rhin 22 ; Haut-Rhin 24 ; Haut-Rhin (Belfort) 26 ; Rhône 41 ; Haute-Saône 12 ; Savoie 4 ; Seine 156 ; Seine-Inférieure 10 ; Seine-et-Marne 12 ; Seine-et-Oise 148 ; Deux-Sèvres 4 ; Tarn 24 ; Tarn-et-Garonne 2 ; Var 26 ; Vaucluse 3 ; Vienne 8 ; Vosges 9 ; Yonne 5.

Abstentions :

Ariège 27 ; Dordogne 54 ; La Guadeloupe 1 ; Marne 3.

II

Réunions du Comité Directeur

Réunion du 27 février 1947.

Le Comité Directeur s'est préoccupé de la composition de la délégation française à la conférence de Moscou. Il a unanimement regretté que cette délégation à une conférence d'une importance exceptionnelle ne comprenne pas des représentants des partis Il a ensuite entendu un large exposé d'André Philip sur la politique économique.

Réunion du 5 mars.

Le Comité Directeur a tenu à souligner que lors de la signature du traité d'alliance et d'assistance franco-britannique aucune allusion n'avait été faite par le représentant du gouvernement français à l'action de Léon Blum.

Le communiqué ci-après a été publié :

« Le Comité Directeur et les Groupes parlemen-
« taires socialiste de l'Assemblée nationale et du
« Conseil de la République, réunis le 5 mars 1947, se
« félicitent de la signature du traité d'alliance et d'as-
« sistance franco-britannique qui complète heureuse-
« ment le pacte franco-soviétique de 1944 et qui, s'in-
« sérant dans le cadre du système général de Sécu-
« rité collective prévu par la Charte de l'O.N.U., con-
« tribuera au raffermissement de la paix.

« Le Comité Directeur et les groupes parlementai-
« res rappellent que ce traité est le couronnement
« d'efforts accomplis par le Parti socialiste depuis
« la Libération. Ils tiennent à souligner la portée dé-
« cisive de l'initiative prise par Léon Blum, chef
« du gouvernement socialiste homogène, lors de son
« voyage à Londres.»

Au cours de cette séance, il a été décidé de porter à l'ordre du jour du prochain Conseil National la question de la situation politique générale.

Le Comité Directeur a décidé également que le Parti ouvrirait une campagne de solidarité en faveur du peuple roumain qui se trouve dans une situation alimentaire tragique.

Félix Gouin a ensuite fait un exposé très complet sur le plan Monnet.

Réunion du 12 mars.

Le Comité Directeur s'est préoccupé de l'élection du Président du Conseil de la République à la suite du décès de M. Champetier de Ribes.

Il a ensuite étudié la possibilité du jumelage du journal *Libé-Soir* avec *Le Populaire*. Cette opération s'est révélée impossible en raison des difficultés financières.

Réunion du 17 mars.

Cette réunion a été consacrée à la préparation du Conseil National.

Réunion du 26 mars.

Philip a donné au Comité Directeur des précisions sur la politique économique qu'il préconise.

Le Comité Directeur unanime a reconnu que la position prise par Philip était conforme à la politique du Parti.

Par ailleurs, la situation des Messageries Françaises de Presse a retenu l'attention du Comité Directeur.

III

COMPTE RENDU
d'activité du groupe Socialiste à l'Assemblée Nationale
PENDANT LE MOIS DE MARS 1947

La vie parlementaire a été dominée pendant le mois de mars par la discussion de la politique française en Indochine et le vote des crédits du corps expéditionnaire.

Le débat s'est déroulé du 11 au 18 mars.

Tandis que Marius Moutet et Ramadier affirmaient la politique du gouvernement, Daniel Mayer a résumé avec force la position du groupe dressé contre le dualisme de contrainte et de conquête et résolu, d'accord du reste avec le Gouvernement, à engager le plus rapidement possible les négociations avec tout gouvernement vraiment représentatif des peuples du Viet Nahm et ayant l'autorité nécessaire pour assurer les clauses du traité.

Sissoko est intervenu également.

Le président du Groupe, Charles Lussy, a rappelé dans l'explication de vote les arguments déjà développés par D. Mayer.

Intervenant à nouveau dans la discussion des crédits qui s'est déroulée les 20, 22 et 25 mars (rapporteur Max Lejeune), Lussy a rappelé au Groupe communiste que c'est son propre président, Jacques Duclos qui avait souligné lors du dé' at sur le ravitaillement l'impossibilité pour un groupe de la majorité (il s'agissait alors du Rassemblement des Gauches) de rompre dans le vote la solidarité ministérielle.

On sait que finalement Ramadier, ayant posé la question de confiance, le Groupe communiste s'abstint, mais les ministres communistes, avec l'autorisation de leur Comité central, votèrent les crédits « pour ne pas rompre la solidarité ministérielle ».

Le 4 mars, la Chambre avait adopté, sur rapport de Badiou, une proposition de loi concernant les contrats passés par les collectivités locales. Avec le rapporteur, Biondi, Defferre et Valentino sont intervenus dans le débat.

Les 5, 6 et 7 mars, le budget de la Reconstruction et de l'Equipement pour l'exercice 1947 permit à Pinaud, Gozard, Schmidt, Rincent et R. Lempereur d'intervenir au nom du Groupe.

Ramadier, F. Gouin, Naegelen et J. Moch, par ailleurs, avaient fixé la politique du Gouvernement.

Le 7 mars, dans le débat sur la Radio, Rivet soutint notre point de vue.

Le 20 mars, Guesden, rapporteur de la Commission de la Justice, fit adopter par l'Assemblée une proposition de résolution qui mettait fin au malentendu surgi par la nomination du Bureau de la Commission d'enquête sur les événements de 1933 à 1945.

Contrairement à la loi, les non-parlementaires membres de cette Commission avaient participé à l'élection assurant le succès du candidat communiste Malleret.

La proposition de résolution rapportée par Guesdon a remis les choses au point et en ordre.

Le 31 mars, Ch. Lussy intervint dans le débat sur le problème des Messageries de Presse, qui devait rebondir les 27 et 28 mars, lors de la discussion du projet Bichet qui donne en fait toute facilité aux trusts Hachette de reprendre leur hégémonie sur la presse.

Le Groupe socialiste a combattu ce projet avec acharnement.

Le 21 mars, Tanguy-Prigent, intervenant dans les interpellations sur le problème du blé, exposa avec clarté sa politique d'accroissement de la production agricole nécessaire pour l'amélioration du ravitaillement.

Le 26 mars enfin, au cours de la discussion du projet de loi sur les loyers prorogeant jusqu'au 1er août les dispositions en vigueur, Minjoz développa notre point de vue.

Le Groupe, tout au long du mois, a, on le voit, manifesté une activité constante, cependant que ses membres prenaient une part active, dans la mesure où les travaux parlementaires le leur permettaient, à la campagne électorale ouverte dans la Drôme.

Débat du 4 mars.

Contrat passé par les collectivités locales.
Rapporteur : Badiou.
Sont intervenus : Badiou, Defferre, Biondi, Valentino.

Débats des 5, 6 et 7 mars.

Budget de la Reconstruction et de l'Equipement pour l'exercice 1947.
Sont intervenus : Pineau, Gozard, Félix Gouin, René Schmidt, Rincent, Lempereur, Naegelen, *Ramadier*, J. Moch.

Débat du 7 mars.

Radio
Est intervenu : Rivet.

Débats des 11, 14 15 et 18 mars.

Politique française en Indochine.
Sont intervenus : D. Mayer (deux interventions), C. Lussy, M. Moutet, Sissoko.

Débats des 20, 22 et 25 mars.

Annulation de crédits provisoires applicables aux dépenses du budget de l'exercice 1947.
Sont intervenus : Max Lejeune (rapporteur du budget militaire), Lussy (deux interventions), *Ramadier*, Leenhardt.

Débat du 20 mars.

Commission d'enquête.
Est intervenu : Guesdon.

Débats du 21 mars.

Distribution de journaux.
Est intervenu : Lussy.

Débat du 26 mars.

Problème du blé.
Est intervenu : Tanguy-Prigent.
Loyers.
Est intervenu : Minjoz.

Propositions déposées par le groupe parlementaire Socialiste du 28 février au 26 mars 1947

N° 799. — Proposition de loi déposée par Rachel Lempereur et les membres du G.S., le 28-2-47, tendant à l'abrogation de l'article 27 de la loi du 15 avril 1943 relative à l'application des lois sur la fréquentation scolaire pour les pupilles de l'Assistance publique.

N° 829. — Proposition de résolution déposée par Rachel Lempereur et les membres du G.S., le 5 mars 1947, tendant à inviter le Gouvernement à établir rapidement le « Statut des adjointes d'hygiène scolaire ».

N° 848. — Proposition de loi déposée par Jean-Raymond Guyon et les membres du G.S., le 6 mars 1947, tendant à modifier le régime fiscal des vins.

N° 849. — Proposition de résolution déposée par Minjoz et les membres du G.S., le 6-3-47, tendant à inviter le Gouvernement à assurer la « Sécurité automobile ».

N° 877. — Proposition de loi déposée par Segelle et les membres du G.S., le 7-3-47, tendant à modifier les conditions d'attribution de l'allocation temporaire aux vieux et à permettre à l'Etat de récupérer dans certains cas le montant des sommes déjà payées.

N° 878. — Proposition de résolution déposée par Minjoz, Binot et les membres du G.S. le 7-3-47, tendant à inviter le Gouvernement à faire bénéficier de dispositions fiscales particulières les commerçants sinistrés qui reconstituent leur entreprise.

N° 915. — Proposition de résolution déposée par Guille, Baurens, Archidice et les membres du G.S. le 13-3-47, tendant à inviter le Gouvernement à faire jouer la Caisse de compensation en vue d'exonérer de la baisse de 5 % les vins vendus avant le 2 janvier et non retirés à cette date.

N° 924. — Proposition de résolution déposée par Ninine, Valentino et les membres du G.S., le 13-3-47, tendant à inviter le Gouvernement à célébrer avec éclat dans les quatre départements d'outre-mer le premier centenaire de l'abolition de l'esclavage.

N° 937. — Proposition de loi tendant à l'extension aux départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion des dispositions de l'ordonnance du 4 décembre 1944 instituant des commissions paritai-

res pour statuer sur les contestations en matière de baux ruraux modifiés par la loi du 13 avril 1946, déposée par Valentino et les membres du G.S., le 14-3-47.

N° 938. — Proposition de loi déposée par Valentino et les membres du G.S., le 14-3-47, tendant à remplacer les dispositions du chapitre IV du titre III du Code du Travail dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion par certaines dispositions de la loi du 22 août 1946 fixant le régime des prestations familiales.

N° 939. — Proposition de loi déposée par Valentino et les membres du G.S. le 14-3-47, tendant à autoriser l'institution d'offices publics à la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion pour le raffinage du sucre, la bonification des rhums et tafias et la traite de ces produits.

N° 940. — Proposition de loi déposée par Auban et les membres du G.S., le 14-3-47, tendant à autoriser la cession amiable d'un terrain par l'Administration des Domaines au profit de la Fédération de la Mutualité Agricole de la Haute-Garonne.

N° 941. — Proposition de loi déposée par Dagain et les membres du G.S., le 14-3-47, tendant à fixer le sort du traitement des fonctionnaires suspendus de leur fonction pour activité antinationale et réintégrés dans leur emploi.

N° 942. — Proposition de loi déposée par Cordonnier et les membres du G.S., le 14-3-47, tendant à appliquer obligatoirement aux retraités des départements, communes et établissements dépendant de ces collectivités les dispositions actuellement en vigueur pour les retraités de l'Etat.

N° 943. — Proposition de loi déposée par Allonneau et les membres du G.S., le 14-3-47, tendant à modifier l'article 11, premier alinéa 2 de la loi n° 45-2389 du 28-10-46 sur les dommages de guerre.

N° 949. — Proposition de loi déposée par Lussy et les membres du G.S., le 7-3-47, tendant à assurer le transport des journaux et publications périodiques dans des conditions qui assurent l'égalité de traitement à tous les usagers.

N° 951. — Proposition de loi déposée par Gozard, Pouyet et les membres du G.S., le 14-3-47, tendant à modifier certaines dispositions de l'ordonnance du 17-10-45 relative au statut du fermage et du métayage, modifiée par la loi du 13-4-46.

N° 952. — Proposition de loi déposée par Lamine-Gueye et les membres du G.S., tendant à organiser dans les territoires d'outre-mer les assemblées locales.

N° 965. — Proposition de résolution déposée par Laurent, Cordonnier et les membres du G.S., le 14-3-47, tendant à inviter le Gouvernement à modifier les lois n° 46-1118 du 20-6-46 et n° 46-1835 du 22-8-46 relatives au régime des prestations familiales.

N° 968. — Proposition de loi déposée par Lhuissier et les membres du G.S., le 14-3-47, tendant à modifier la loi n° 46-2196 du 11-10-46 (création d'une caisse nationale des lettres).

N° 969. — Proposition de résolution déposée par Borra et les membres du G.S., le 18-3-47, tendant à inviter le Gouvernement à modifier d'urgence les tarifs pratiqués par les greffiers d'Algérie.

N° 970. — Proposition de résolution déposée par Henneguelle et les membres du G.S., le 18-3-47, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux villes et populations du Pas-de-Calais actuellement victimes d'inondations répétées et dévastations.

N° 972. — Proposition de loi déposée par Draveny et les membres du G.S., le 19-3-47, tendant au statut de l'artisanat.

N° 997. — Proposition de loi déposée par Minjoz et les membres du G.S., le 20-3-47, tendant à modifier l'ordonnance n° 45-2394 du 11-10-45 instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement.

N° 998. — Proposition de résolution déposée par Segelle et les membres du G.S., le 20-3-47, tendant à organiser un enseignement de vénéréologie sanctionné par un diplôme national afin de donner des cadres qualifiés aux dispensaires antivénériens.

N° 999. — Proposition de loi déposée par Bèche et les membres du G.S., le 20-3-47, tendant à accorder le bénéfice des congés de longue durée aux fonctionnaires de l'enseignement atteints de poliomyélite et de ses séquelles.

N° 1000. — Proposition de loi déposée par Leenhardt et les membres du G.S., le 20-3-47, tendant à modifier les conditions de majorité nécessaire pour l'obtention d'un concordat.

N° 1001. — Proposition de loi déposée par Leenhardt et les membres du G.S., le 20-3-47, tendant à renforcer la publicité nécessaire sur l'identité des propriétaires de fonds de commerce et sur les cessions de parts de sociétés.

N° 1002. — Proposition de loi déposée par Minjoz et les membres du G.S., le 20-3-47, tendant à l'expropriation d'entreprises abandonnées par leurs propriétaires à la libération et reprises par le personnel lui-même.

N° 1003. — Proposition de loi déposée par Regaudie et les membres du G.S., le 20-3-47, tendant à planifier la production des spécialités pharmaceutiques et à fixer le tarif suivant la valeur des produits entrant dans leur composition.

Etat des présences du 6 au 26 mars 1947 (8 réunions)

Allonneau (Auguste) (1 excuse)	5	Bouhey (Jean)	8	Doutrellot (Pierre) (1 excuse)	7
Archidice (Georges) (1 excuse)	6	Capdeville (Jean) (4 excuses)	2	Diallo (Yacine) (6 excuses)	2
Arnal (Franck)	8	Cerclier (Roger)	7	Draveny (Lucien) (1 excuse)	6
Aubame	4	Charlot (Jean)	6	Durroux (Jean)	6
Audeguil (Fernand)	4	Chaze (Gaston)	5	Evrard (Just) (4 excuses)	3
Auban (Achille) (1 excuse)	6	Coffin (Lucien) (1 excuse)	7	Faraud (Roger (1 excuse)	6
Aubry (Albert)	4	Cordonnier (Denis) (1 excuse)	6	Froment (Edouard)	5
Badiou (Alexandre)	5	Dagain (Léon)	6	Gazier (Albert) (2 excuses)	6
Baurens (Alexandre) (1 excuse)	6	Darou (Marcel (4 excuses)	3	Gernez (Raymond) (2 excuses)	5
Béchard (Paul)	8	David (Marcel) (5 excuses)	2	Gorse (Georges) (1 excuse)	5
Beche (Emile)	6	Deferre (Gaston) (1 excuse)	5	Gouin (Félix)	1
Binot (Jean)	7	Degrond Germaine (5 excuses)		Gozard (Gilles) (1 excuse)	6
Biondi (Jean)	4	Deixonne (Maurice) (1 excuse)	4	Guesdon (Raymond) (1 excuse)	7
Borra (Raoul) (3 excuses)	5	Depreux (Edouard)	0	Guille (Georges)	7

Guitton (Jean-B.)	8	Lhuissier (Camille)	5	Poulain (Abel)	1
Guyon (Raymond)	8	Lousteau (Kléber) (8 excuses		Pouyet (Marcel)	5
Henneguelle (Henri) (2 excuses)	5	Lussy (Charles) (1 excuse)	7	Rabier (Maurice) (3 excuses)	3
Horma Ould Babana	8	Mabrut (Adrien)	5	Ramadier (Paul)	3
Hussel (Lucien)	7	Maurellet (Auguste) (1 excuse)	6	Reeb (Eugène) (1 excuse)	5
Jacquet (Gérard)	6	Mayer (Daniel)	5	Regaudie (René) (1 excuse)	6
Jadfard (René) (1 excuse)	5	Mazier (Antoine)	6	Rincent (Germain) (1 excuse)	6
Jouve (Géraud) (1 excuse)	5	Mazuez (Pierre) (3 excuses)	3	Rivet (Paul)	5
Lacoste (Robert)	0	Métayer (Pierre) (5 excuses)	3	Schmitt (René)	6
Lamarque-Cando (Charles)	6	Meunier (Jean)	5	Segelle (Pierre)	6
Lamine-Gueye (en mission)	1	Minjoz (Jean) (1 excuse)	7	Senghor (Léopold)	5
Lapie (Pierre-Olivier)	3	Moch (Jules)	0	Silvandre	7
Laurent (Augustin) (2 excuses)	2	Mollet (Guy) (5 excuses)	3	Sion (Paul)	5
Le Bail (Jean)	6	Moutet (Marius)	3	Fily Dabo Sissoko	5
Le Coutaller (Jean)	4	Naegelen (Edmond M.)	1	Tanguy-Prigent (3 excuses)	1
Leenhardt (Francis)	5	Ninine	6	Thomas (Eugène)	8
Lejeune (Max)	8	Noguères (Louis)	1	Valentino (Paul)	4
Lempereur (Rachel) (1 excuse)	7	Philip (André)	3	Vée (Gérard) (4 excuses)	4
Le Troquer (André)	3	Pineau (Christian) (1 excuse)	4	Véry (1 excuse)	3
Levindrey (Marcel)	6	Poirot (Maurice)	5	Viénot (Andrée)	5
				Wagner (Jean)	7

IV

COMPTE RENDU d'activité du groupe Socialiste au Conseil de la République

1 - FEVRIER 1947

Exploitation en Régie des Transports postaux dans Paris.

Le Conseil de la République examina le 20 février 1947 le projet de loi autorisant l'exploitation en régie des transports postaux dans Paris et sa banlieue.

Notre camarade Masson rapporta le projet devant le Conseil. Jusqu'ici l'exploitation était assurée par la Compagnie générale des automobiles postales. Les accords relatifs à ces transports venus à expiration depuis le 31 janvier, l'administration des Postes assurera elle-même ce service. Cela permettra un accroissement important des services, la modernisation d'un outillage jusqu'ici désuet tout en réalisant des économies substantielles.

Nous avions attiré l'attention de la Commission sur le fait qu'il fallait prévoir certaines dispositions spéciales pour le réembauchage du personnel licencié de la Compagnie générale des automobiles postales, préservant ainsi leurs droits, mais nous avons appris qu'à la suite de pourparlers entre l'Administration et les représentants du personnel un accord est intervenu.

Nous sommes donc convaincus que l'Administration tiendra, et nous y veillerons, à appliquer strictement les sages dispositions prévues en faveur du personnel.

Reverbori apporta l'adhésion du Groupe Socialiste à ce projet.

Il tint cependant à faire deux observations. Dans la première, il regretta qu'un représentant du Groupe Communiste ait cru devoir s'acharner contre un amendement déposé par notre camarade Dagain à l'Assemblée. Cet amendement, selon lui, aurait retardé le vote de la loi, ce qui est absolument impossible. Il nous reprocha en outre, ce que le Groupe Socialiste n'admettra jamais, de nous être, d'une façon détournée, dressés contre le projet de régie.

Dans la seconde, il tint à préciser que toutes les fois que le P.R.L. montrera son antifonctionnarisme et son opposition forcenée aux régies et aux nationalisations, il trouvera devant lui les membres du Groupe Socialiste dressés contre ses théories et son argumentation.

Remplacement des Conseillers de la République.

Le projet de loi sur le remplacement des Conseillers de la République, invalidés, démissionnaires ou décédés, vint en discussion le 25 février 1947.

Le Gouvernement défendit devant le Conseil le texte qu'il avait déposé devant l'Assemblée Nationale. Il y a une différence importante suivant qu'il s'agit de Conseillers de la République élus sur le plan départemental au scrutin uninominal majoritaire ou de Conseillers élus au scrutin de liste quand l'ensemble de la liste est épuisé.

Le Gouvernement proposait une nouvelle élection avec le même collège électoral.

L'Assemblée a préféré le système de la nomination par le Parti auquel appartenait le Conseiller invalidé ou décédé.

Le représentant du Gouvernement ne manqua pas d'attirer l'attention des Conseillers sur les inconvénients que présentait ce second système, et en particulier sur les points suivants :

A. — Dans le cas d'une invalidation.

B. — Dans le cas d'une scission d'un Parti ou de sa disparition totale.

C. — Dans le cas du remplacement d'un Conseiller indépendant.

D. — Dans le cas où le Conseiller à remplacer avait été élu au bénéfice de l'âge.

Grumbach prit la parole au nom du Groupe Socialiste. Il regretta tout d'abord que l'Assemblée Nationale n'ait pas su tenir compte des arguments présentés ici par le Gouvernement. « Nous sommes, dit-il, dans une situation délicate, car je crois savoir que l'Assemblée Nationale a voté à l'unanimité le projet de loi qui nous est soumis et dont le Gouvernement demande la modification. La Commission du Règlement avait envisagé une partie du problème et avait voté le texte à une très grande majorité, mais il ne serait pas digne de notre Chambre de réflexion de ne pas tenir compte des arguments présentés par le Gouvernement. »

Il proposa en conséquence le renvoi du projet devant la Commission pour qu'elle réfléchisse une seconde fois pour le plus grand bien et la représentation des deux Assemblées.

Le renvoi fut adopté à l'unanimité.

Mise en place des engrais de printemps.

Le Conseil adopta le 25 février une proposition de résolution émanant de la Commission de l'Agriculture et qui invite le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour fournir aux producteurs de céréales, avec les semences de blés de printemps, la plus grande quantité d'engrais possible, et en particulier d'engrais azotés.

Ce fut notre camarade Henry qui prit la parole au nom du Groupe Socialiste. « J'ai la certitude, dit-il, que vous, monsieur le Ministre, qui êtes un paysan, vous ferez l'impossible avec votre collègue des Transports pour mettre en place les engrais et les semences. Vous connaissez les difficultés éprouvées par la paysannerie française pour produire, ces difficultés étant, hélas ! aggravées par les récentes intempéries.

« Vous êtes allé demander dans ce pays américain un blé que l'on ne vous a pas refusé. Mais nous devons dire que si vous ne pouvez accorder la totalité des engrais dont les paysans ont besoin, c'est que la France est appauvrie et que nous traînons partout le boulet de notre dette. Il faut payer la traite que la guerre nous a fait tirer sur l'avenir. Nous livrons à l'étranger la potasse dont nous avons besoin, mais c'est pour payer le papier de Norvège, les chevaux de Belgique, les pommes de terre de Hollande.

« De toutes façons, monsieur le Ministre, le Groupe Socialiste vous fait confiance pour essayer de regagner dans la mesure du possible les pertes que les conditions climatiques ont fait perdre à notre pays. »

Indemnités allouées aux Conseillers généraux.

Il s'agissait en l'occurrence de statuer sur un texte voté par l'Assemblée Nationale et qui déterminait les circonstances par lesquelles les Conseillers généraux pouvaient percevoir certaines indemnités résultant de l'exercice des mandats spéciaux dont ils sont chargés par leur Assemblée.

L'Assemblée Nationale avait voté un projet qui, tout en prévoyant ces indemnités, laissait aux Assemblées locales le soin d'en déterminer le montant.

La Commission de l'Intérieur du Conseil préféra reprendre le texte du Gouvernement qui déterminait lui-même le montant de ces indemnités.

Reverbori déclara au nom du Groupe Socialiste :

« Nous sommes des partisans convaincus de l'autonomie des collectivités locales et départementales et nous approuverons tout ce qui pourra leur donner une plus grande liberté dans la gestion de leur patrimoine.

« Nous avons tous suffisamment souffert des campagnes de presse qui ont été menées contre les parlementaires à l'occasion de leur indemnité, et si nous pouvons, dans une certaine mesure, éviter aux Conseillers généraux de connaître des campagnes semblables, nous devons le faire.

« Il y a une autre raison importante. Il se peut que les Conseillers généraux se laissent entraîner par une certaine démagogie, et vous savez qu'il peut y avoir démagogie dans la prodigalité aussi bien que dans l'économie.

« C'est contre cette démagogie prodigue ou avaricieuse que le Groupe Socialiste votera le texte présenté par la Commission de l'Intérieur. »

Suppression de l'autorisation préalable en matière de presse.

Le Conseil de la République examina le 27 février un projet de loi adopté par l'Assemblée après déclaration d'urgence, portant suppression de l'autorisation préalable de faire paraître un journal ou un écrit périodique.

Notre camarade Hauriou, président de la Commission de la Presse, rapporta le projet devant le Conseil.

Il précisa que le projet en question comprenait deux ordres de dispositions : une décision de principe et des mesures transitoires.

Nous sommes tous d'accord pour admettre que le système de l'autorisation préalable n'était qu'un système provisoire.

Nous avons été unanimes à regretter cependant que la suppression de l'autorisation préalable n'ait pas été suivie dans le même moment par un statut définitif de la Presse.

Dans cette période transitoire qui va s'ouvrir, il faudra éviter les manœuvres des Groupements financiers et préserver le sort des journaux issus de la Résistance.

C'est pourquoi nous avons tenu à modifier l'article 2 du projet. Par une nouvelle rédaction du texte nous avons bouché quelques fissures par lesquelles auraient pu être introduites des modifications à ce que nous estimons être le statut moral de la presse.

Il termina en appelant d'une façon pressante l'attention du Ministre de l'Information sur le fait qu'il fallait absolument que le projet portant statut définitif de la presse soit voté dans un délai excessivement court.

Roubert prit la parole au nom du Groupe Socialiste. Il constata tout d'abord que le débat avait été imposé dans des conditions de telle hâte que le Conseil de la République ne voudrait pas les voir s'instaurer comme une règle dans cette enceinte.

« Le Parti Socialiste, déclara-t-il, se réjouit comme d'une victoire républicaine de la suppression de l'autorisation préalable. Encore qu'il n'y ait aucune comparaison entre la suppression accordée en 1830 pour permettre à une presse populaire d'exister, et la suppression d'aujourd'hui qui pourrait avoir pour effet de permettre le retour de la press pourrie d'avant guerre.

« Pour les Socialistes, la liberté de la Presse, c'est la possibilité pour tous, mais particulièrement pour les travailleurs, de posséder les instruments de diffusion de leurs pensées, afin que, même démunis d'argent, ils puissent faire passer devant le public leurs idées généreuses, souvent plus généreuses que celles des hommes qui ont les moyens de faire imprimer des journaux.

« Mais cette liberté doit être organisée. Vous sentez fort bien quel danger il pourrait résulter s'il n'y

avait cette barrière nécessaire d'un statut de la Presse. Nous reverrions tous ces journaux infâmes que nous avons condamnés à jamais.

« Il y a longtemps que le Parti Socialiste a réclamé ce statut de la Presse ; ce sera pour nous le moment de renouveler aujourd'hui cette demande. Nous concevons ce statut de telle sorte qu'il devra obliger les journaux à publier la nature et la provenance de leurs ressources. Il réglementera le droit de réponse, le droit de faire la preuve et tout ce qui s'impose pour faire de la presse non pas une arme de calomnie, d'attaques méchantes, injustes, mais, au contraire, qui doit répandre la vérité.

« Nous demandons au Gouvernement de nous permettre de voter ce statut le plus rapidement possible. Alors, nous qui, tout à l'heure, protestions contre les conditions dans lesquelles le présent débat nous était imposé, nous serions les premiers à réclamer la discussion d'urgence.

« Le Groupe Socialiste votera le texte qui nous est aujourd'hui présenté par ce qu'il a la promesse que cette Presse dont vous avez aujourd'hui la responsabilité, monsieur le Ministre, restera tout de même digne des résistants, digne de ceux qui ont lutté pour la Patrie. »

Organisation intérieure du groupe.

Ces responsables seront chargés de maintenir une liaison étroite avec nos camarades de l'Assemblée Nationale et des Commissions Nationales d'Etudes du Parti.

Les Membres Socialistes du Conseil de la République ont désigné leur responsable dans les différentes Commissions.

Ce sont nos camarades suivants :

Affaires Economiques : Soldani.
Affaires Etrangères : Léonetti.
Agriculture : Brettes.
Défense Nationale : Barré.
Education Nationale : Champeix.
Famille et Santé : Jouve.
Finances : Reverbori.
France d'Outre-Mer : Diop O.
Intérieur : Couteaux.
Justice : Courrière.
Marine et Pêches : Denvers.
Transports : Bocher.
Pensions : Marie Oyon.
Presse : Gilberte Brossolette.
Production Industrielle : Siaut.
Ravitaillement : Chatagner.
Reconstruction : Chochoy.
Suffrage Universel et Règlement : Couteaux.
Travail et Sécurité Sociale : Pujol et Dassaud.
Comptabilité : Thomas.

Deux nouveaux camarades sont venus grossir l'effectif du Groupe Parlementaire Socialiste au Conseil de la République.

Il s'agit de nos camarades Julien Gauthien, du Tchad, et de Marius Fiple, qui a été désigné comme le représentant des Français à l'étranger (Europe-Afrique).

Le Groupe Socialiste comprend maintenant 62 membres.

2 - MARS 1947

Etat des présences du 24 Décembre 1946 au 31 Mars 1947

24 Réunions

Ascensio (1 excuse)	19	Diop (A.) (4 excuses)	16	Reverbori (2 excuses)	22
Barré (1 excuse)	17	Doumenc (1 excuse)	1	Richard (5 excuses)	12
Bene (1 excuse)	19	Ebouée (5 excuses)	18	Roubert	24
Berthelot	22	Grumbach	24	Soldani (1 excuse)	23
Bocher (1 excuse)	19	Guénin	22	Diop. O.	19
Paul-Boncour (2 excuses)	17	Guy	24	Southon (1 excuse)	23
Boyer	21	Hauriou (4 excuses)	14	Thomas	24
Brettes	21	Henry	21	Vanrullen (1 excuse)	21
Brier (3 excuses)	19	Jouve (1 excuse)	20	Verdeille (1 excuse)	18
G. Brossolette	24	Leterrier	24		
Brunot	23	Leonetti (1 excuse)	18	**Conseillers élus après le 24-12-46**	
Carcassonne (4 excuses)	17	Masson (2 excuses)	20	Ferracci (1 excuse)	13
Champeix (3 excuses)	21	Minvielle	19	Gautier	8
Charlet (6 excuses)	13	M. Oyon	20	Toure (Fodé)	4
Chatagner	24	Paget (1 excuse)	21	Viple	2
Chochoy (1 excuse)	23	Pauly (1 excuse)	17	Siaut	17
Courrière	20	Poirault (2 excuses)	19	Doumenc	
Couteaux (1 excuse)	20	Pujol	21	M'Bodj	1
C. Cros (2 excuses)	19	Quessot (1 excuse)	19	Doucoure	1
Dassaud (1 excuse)	18	Racault (8 excuses)	14	Okala	2
Denvers (2 excuses)	21	Renaison (1 excuse)	15	Njoya Arouna	2

Modifications de la législation économique.

Le Conseil de la République examina les 4 et 7 mars un projet portant modifications de la Législation Economique.

Ce projet prévoyait le renforcement de la Législation Economique, renforcement devenu nécessaire pour accentuer l'effort de baisse des prix entrepris par notre camarade Léon Blum et poursuivi par Ramadier.

Cette expérience de baisse des prix devait être accompagnée de mesures propres à faire rentrer dans le circuit régulier les marchandises qui ont, jusqu'à présent, alimenté le marché parallèle ou qui ont été abusivement entreposées par des professionnels soucieux avant tout de s'assurer contre une dépréciation de la monnaie.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement avait demandé l'adoption de ce texte.

Notre camarade Hauriou, rapporteur pour avis de la Commission de la Justice, fit certaines observations sur quelques articles du projet et plus particulièrement sur l'article II. L'article II, voté par l'Assemblée Nationale, accordait à certains agents du Contrôle économique spécialement habilités par le Garde des Sceaux, les pouvoirs d'officiers de police judiciaire. Le texte prévoyait en outre pour ces mêmes agents le droit de perquisitionner de jour et de nuit au domicile des particuliers sans se faire accompagner d'un officier de police judiciaire.

Hauriou précisa que la Commission de la Justice n'avait pas cru devoir s'opposer à la première disposition du texte, mais que, par contre, elle ne pouvait pas admettre la seconde disposition.

Il faut, en effet, dit-il, que les intéressés, c'est-à-dire ceux qui, éventuellement, seront soumis à cette perquisition, c'est-à-dire, en fait, pratiquement tous les citoyens, tous les habitants du territoire français, ne puissent pas exciper de la crainte d'une escroquerie ou de doutes sur l'identité de l'agent chargé du contrôle afin de s'opposer avec une résistance passive et même quelque fois active à la perquisition.

Un long débat s'engagea sur ce point et notre camarade Reverbori, au nom du Groupe socialiste, fit une proposition transactionnelle qui fut acceptée :

Désormais, les fonctionnaires appartenant aux cadres supérieur et principal du contrôle et des enquêtes économiques et spécialement habilités à cet effet par le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, sur la proposition du ministre de l'Economie nationale, peuvent procéder aux visites à l'intérieur des maisons d'habitation, en se faisant assister d'un officier municipal ou d'un officier de police judiciaire, ou en cas d'impossibilité, par un autre agent du contrôle économique : en cas de visite de nuit, l'agent du contrôle dûment habilité devra toujours être accompagné d'un officier municipal ou de police judiciaire. Les mêmes fonctionnaires peuvent être commis à des actes d'instruction par commission rogatoire du juge d'instruction. Cette disposition sera limitée à une période qui ne saurait dépasser le 31 décembre 1947.

Dispositions d'ordre financier.

Le Conseil adopta ensuite un ensemble d'articles groupés dans un texte intitulé « dispositions d'ordre financier ».

Ce texte avait pour but de remettre un peu d'ordre et un peu de logique dans le fatras des textes fiscaux actuellement en vigueur, d'unifier une législation touffue, de lutter avec plus de force contre la fraude fiscale et également de diminuer les impôts frappant les spectacles, les cinémas, les rencontres sportives.

C'est une législation plus énergique pour accélérer l'étude des dossiers de confiscation de profits illicites et pour faciliter la reprise des sommes considérables gagnées par les trafiquants au temps de l'occupation allemande.

Reverbori affirma la volonté du Groupe Socialiste d'appuyer de telles dispositions. Encore, formula-t-il le souhait que les mesures heureuses contenues dans ce texte soient amplifiées au moment où viendront en discussion les vrais projets car il ne s'agit là que d'un texte fragmentaire qui contient les dispositions les plus diverses.

Election du Président du Conseil de la République.

Le 18 mars, le Conseil de la République procéda à l'élection de son nouveau président, poste devenu vacant par suite du décès de M. Champetier de Ribes.

Le Groupe Socialiste du Conseil avait examiné ce problème dès le 13 mars au cours d'une réunion de Groupe. Il avait manifesté, à l'unanimité, le désir de présenter un candidat au premier tour, mais il avait formellement déclaré d'autre part qu'il n'admettrait jamais que ce candidat puisse devenir l'élu d'une majorité de droite.

Le 18 mars, jour du scrutin, trois candidats se trouvaient en ligne : Martel, présenté par le Groupe Communiste, Monnerville, présenté par le Rassemblement des Gauches et notre camarade Roubert, président du Groupe Socialiste.

Le M.R.P. ne présentait pas de candidat, mais dès le premier tour, il dévoilait son jeu. Il s'agissait pour lui de faire échec à toutes les candidatures présentées au premier tour et au deuxième tour et de conserver ainsi ses chances pour le troisième tour où la majorité relative était suffisante pour l'élection.

Dès le premier tour, les 73 voix M.R.P. s'éparpillaient consciencieusement sur les noms de Monnerville et de Roubert.

Le candidat socialiste (93 voix) devançant le candidat communiste (87 voix) arrivait ainsi en seconde position derrière Monnerville (99 voix).

C'est à ce moment que l'attitude franche et nette du Groupe socialiste jeta enfin un peu de lumière sur toute cette confusion.

Au cours d'une réunion intergroupe qui comprenait des représentants du Groupe Communiste, du Rassemblement des Gauches et du Groupe Socialiste, Roubert proposa que l'on se mît d'accord sur le nom d'un candidat commun aux quatres groupes représentés au sein d'un gouvernement dont il fallait conserver la solidité. On pouvait ainsi assurer l'élection d'un candidat républicain au deuxième tour.

Il suggéra le nom de Martel. Ainsi, si un accord intervenait entre les trois partis, Martel ne serait plus spécifiquement le candidat communiste, mais devenait de telle sorte le candidat des Gauches.

Le Groupe Socialiste, consulté sur ce point, donna son accord à l'unanimité, mais le Groupe du Rassemblement des Gauches refusa tout accord. Il préférait maintenir la candidature Monnerville. Devant une telle attitude aucune entente n'était possible.

Le Groupe Socialiste, renonçant à demander le désistement communiste en sa faveur, décida, dès le deuxième tour, de voter pour le candidat communiste. Il faisait ainsi échec à certaines manœuvres et donnait la preuve qu'il était prêt malgré la défection du Rassemblement des Gauches à assurer l'élection d'un républicain.

On connaît les résultats. Malgré l'apport des suffrages socialistes le candidat communiste fut battu, certains des élus d'outre-mer du fameux Groupe d'Union Républicaine Résistante ayant affirmé leur indépendance au second tour en votant pour leur frère de couleur Monnerville.

Frais de missions et indemnités de fonctions des maires et adjoints.

Un projet de loi modifiant l'ordonnance n° 45-2.399 du 18 octobre relatif aux frais de mission et aux indemnités de fonctions des maires et adjoints vint en discussion le 21 mars.

Reverbori précisa la position du Groupe socialiste. Il s'opposa tout d'abord à l'adoption du premier alinéa de l'article 1er d'un contre-projet proposé par la Commission des Finances. Cet alinéa supprimait l'article 4 de l'ordonnance n° 45-2.399 du 18 octobre 1945 fixant les indemnités des maires et adjoints, article qui prévoyait pour tous les maires et adjoints dans les localités, chefs-lieux de département, d'arrondissement ou de canton, une majoration accordée par les Conseils municipaux et allant de 25 % pour les chefs-lieux de département, à 15 % pour les chefs-lieux de canton.

Il faut tenir compte, indiqua Reverbori, du fait que ces maires et adjoints ont un rôle de représentation en particulier supérieur à celui qu'ils auraient dans les villes de même importance qui ne sont pas chef-lieu de département, d'arrondissement ou de canton.

Si l'on veut vraiment que l'indemnité soit le dédommagement des frais supportés, il convient d'autoriser les Conseils municipaux à majorer légèremnet l'indemnité. Nous devons faire confiance aux Conseils municipaux qui ont été les sévères gardiens des deniers communaux.

Le Conseil adopta la posiiton socialiste et maintint l'article 4 de l'ordonnance du 18 octobre 1945.

D'autre part, le contre-projet de la Commission des Finances prévoyait un abattement de 10 % sur les chiffres adoptés par l'Assemblée nationale, en ce qui concerne les barèmes des indemnités.

Le Groupe Socialiste tint à préciser qu'il convenait de ne pas lésiner sur cet abattement prévu. Nous pensons, déclara notre camarade Reverbori, qu'eu égard au travail qu'on leur demande et qui est de plus en plus grand au fur et à mesure que la législation devient plus complexe et plus difficile, nous devons leur donner des émoluments ou des indemnités suffisantes pour qu'ils puissent remplir leur devoir d'élus du peuple sans avoir à se demander s'ils pourront vivre simplement et normalement, comme doit vivre tout travailleur.

Nous voulons que l'on puisse choisir dans toutes les catégories de la population les élus chargés de ces fonctions extrêmement importantes que sont celles de maire et d'adjoint.

C'est pourquoi nous pensons qu'on ne doit pas lésiner sur une somme aussi ridiculement faible que 10 % de leurs indemnités et nous demandons qu'on en revienne aux chiffres de l'Assemblée nationale.

Ce point de vue fut finalement adopté par 150 voix contre 141.

—o—

Le 24 mars, notre camarade Grumbach, rapporteur de la Commission du Règlement, fit adopter les articles 39 à 63 et 65 à 82 du Règlement intérieur du Conseil de la République.

Engrais pour les jardins ouvriers.

Le 27 mars, le Conseil adoptait la proposition de notre camarade Bernard Chochoy, proposition invitant le Gouvernement à encourager toujours davantage le développement et la création de jardins ouvriers, à mettre à la disposition de ceux qui les exploitent les quantités d'engrais nécessaires pour assurer au maximum leur fertilisation et un plus grande rendement.

Loi sur les loyers.

Le même jour, notre camarade Courrière définissait la position du Groupe Socialiste du Conseil concernant un projet de loi voté par l'Assemblée, projet prorogeant la législation réglant les rapports entre bailleurs et locataires de locaux d'habitation ou à usage professionnel jusqu'au 1er août 1947 en y ajoutant cependant de nouvelles dispositions provisoires.

Le Groupe Socialiste, déclara Courrière, estime que le problème des loyers est un problème très vaste qui ne peut être traité par le petit côté. La loi qui nous vient de l'Assemblée est une loi fragmentaire dont les conséquences peuvent être très graves car elle ne contente ni les locataires ni les bailleurs.

Nous estimons qu'il est nécessaire que la loi sur les loyers soit discutée au plus tôt et que le problème soit examiné dans son ensemble. Mais il faudra que ce projet soit clair, précis, qu'il ne nous fasse pas entrer dans le maquis de la procédure, qu'il tienne compte du problème des prix des loyers et du problème du logement lui-même qui est loin d'être résolu.

Le Groupe Socialiste ne votera pas le texte de l'Assemblée. Il propose de proroger purement et simplement les lois actuelles jusqu'au 1er août 1947, sans y apporter de dispositions nouvelles, en formulant le souhait qu'intervienne bientôt un texte unique et complet qui apportera une solution satisfaisante.

Le Conseil partagea entièrement ce point de vue.

Budget de reconstruction et d'équipement pour 1947 (27 mars).

Diop Ousmane Socé, représentant socialiste du Sénégal, prit la parole dans la discussion générale.

Il insista sur l'importance du plan Monnet en matière d'équipement et sur son application dans les territoires de l'Union Française.

Le peuple français, dit-il, en ratifiant la constitution du 27 octobre 1946, a établi le principe de la liberté politique et de l'égalité sociale pour les populations d'outre-mer dans le cadre de l'Union française. Ils ont fait lever un immense enthousiasme en Afrique noire, en portant jusqu'à nous le grand message de la fraternité.

Il s'agit maintenant de traduire les principes de l'Union française par des réalisations économiques et sociales. En équipant et en modernisant nos territoires, la France sera le centre d'une constellation aux satellites parfaitement organisés et équipés. Ainsi vous aurez fait de l'Union française non pas une simple déclaration de principe, mais une réalité économique et sociale.

Reverbori, au nom du Groupe Socialiste, demanda le retour, aussitôt que possible, à de plus saines méthodes financières et budgétaires, tout en rendant hommage à quelques améliorations dans la présentation du budget réalisées par l'Administration des Finances.

Il faut réagir, dit-il, contre une politique de paresse et remettre en honneur la saine notion du contrôle parlementaire efficace que Vichy avait méconnu. Aujourd'hui, on ne peut pas dire que ce contrôle s'exerce dans des conditions satisfaisantes.

Il étudia ensuite les conditions dans lesquelles doit s'exercer le partage entre les dépenses exceptionnelles et celles qui doivent être inscrites au budget ordinaire. Doit-on s'en tenir au critère de la rentabilité et de la productivité ? Or à peu près toutes les dépenses sont productives sauf les dépenses militaires.

Le relogement des sinistrés est plus urgent que le regroupement des administrations publiques. Envisageant l'aspect économique du budget, il regretta qu'on éparpille des milliards sans être sûrs de les consacrer aux dépenses les plus urgentes. Un débât eût dû s'engager où l'on eût montré quelle politique on entendait suivre. Le plan pose des questions politiques (emploi de la main-d'œuvre, prisonniers, achats à l'étranger, etc...).

Le Groupe Socialiste, déclara-t-il en conclusion, n'entend pas s'opposer à un plan parrainé par Léon Blum. Il faut, pour que le plan réussisse, savoir s'imposer des sacrifices nécessaires. L'appel à l'épargne appelle une sévère politique d'économie. L'accroissement de la production industrielle appelle la chasse des oisifs. La réalisation du plan ne se conçoit pas sans le succès de la politique de baisse instaurée par Léon Blum et applaudie par le peuple français.

La vraie Grandeur, elle ne tient pas dans les roulements de tambour, mais dans les mille efforts d'un pays qui se ressaisit dans le courage et dans la confiance.

Chatagner intervient sur l'articlee 43 bis du projet qui avait pour objet la répartition des immeubles militaires rétrocédés au secteur civil.

La partie la plus difficile, dit-il, c'est d'obtenir que les militaires se dessaisissent effectivement des locaux qui ne leur sont pas indispensables. La volonté du Parlement doit prévaloir sur la volonté des militaires parfois incompréhensifs.

Il demanda qu'un accord intervienne entre le Gouvernement et le Parlement aux termes duquel le ministre pourra signifier aux militaires qui ne comprennent pas les nécessités de notre époque ou à ceux qui se réfugient dans je ne sais quel esprit de caste désuet, que la discipline fait la force principale des armées et que la force suprême de cette discipline est l'obéissance aux lois de la République votées par le Parlement.

Bocher prit la parole sur le budget de la Marine marchande. Il insista sur le fait que nous devons favoriser tous les secteurs susceptibles d'accélérer notre reprise. Parmi ceux-ci la marine est incontestablement l'un des éléments essentiels. Il appela l'attention du Gouvernement sur le fait qu'en ce moment une grande partie des marins en chômage. Il faut faire l'effort maximum pour conserver cette main-d'œuvre et en même temps donner à la France un outil dont elle a le plus grand besoin car sans la marine marchande, elle ne serait pas la France.

Il nous faut, dit-il, une marine digne de notre passé, digne de cette flotte qui, pendant la guerre, a sauvé le prestige de la France sur les mers et qui permettra à notre pays d'importer par ses propres moyens les marchandises dont elle a besoin, économisant ainsi un nombre de devises considérable dont les Finances ont tant besoin.

Denvers appela l'attention du Gouvernement sur les ports maritimes et sur la remise en état de notre flotte de commerce et de pêche. Il nous faut refaire nos ports complètement dans les délais les plus courts, les reconstruire en ne négligeant aucune occasion de les moderniser et de les équiper au mieux du rendement. Par des moyens accrus, il faut donner à chacun de nos établissements portuaires la possibilité de s'épanouir sans limite dans le seul intérêt de la nation. Il faut moderniser notre réseau fluvial pour le mettre à égalité avec les canaux belges, hollandais et allemands et exiger que les voies navigables ne soient améliorées que pour autant qu'elles serviront au mieux et avant tout nos propres ports.

Minvielle demanda que les crédits affectés à la mise en valeur de la région des landes de Gascogne ne soient pas diminués. Aucune hésitation n'est possible dans ce domaine. Si un effort réel n'est pas fait, la forêt de Gascogne, qui constitue le dixième de la surface boisée en France, sera conduite rapidement à l'état de ruine. Il s'agit là d'une situation grave qui risque d'atteindre l'économie du pays entier puisqu'elle intéresse une richesse nationale. Il est indispensable dans l'immédiat d'arrêter la destruction de la forêt et d'en poursuivre la reconstruction.

Racault intervient sur les crédit relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique. Il regretta que le Gouvernement n'ait pas sollicité de plus larges crédits pour la reconstruction des établissements du premier degré. Il attira l'attention de celui-ci sur la situation et les conditions dans lesquelles l'instruction est donnée aux enfants (insuffisances de la reconstruction, manque du strict confort, hygiène déplorable, etc...), et souhaita que les mesures nécessaires soient prises par le Gouvernement pour l'amélioration de cet état de choses.

Par ailleurs, dit-il, nous espérons qu'à l'heure où dans tous les pays on reconnaît la nécessité impérieuse de la recherche scientifique un effort financier beaucoup plus considérable nous soit demandé pour permettre à la Nation française de former des chercheurs de laboratoires de moins en moins nombreux et pour permettre aux savants, auxquels nous rendons hommage pour le désintéressement dont ils font preuve, de poursuivre leurs travaux.

Pujol proposa le maintien des crédits votés par l'Assemblée pour les sports, crédits que le Conseil se proposait de diminuer. Si des réductions étaient opérées, la Direction des sports serait dans l'impossibilité d'appliquer son programme et même dans l'impossibilité de faire face aux exigences des travaux en cours. La jeunesse française a besoin de terrains de sports pour réparer dans son corps six années de misères et de privations.

Chochoy signale que dans le domaine de la reconstruction un long effort s'imposait. Les sinistrés ont maintenant une charte, mais il y a lieu de fixer l'ordre des priorités dans le plus bref délai car la reconstruction ne pourra être effective que lorsque cet ordre sera établi. Nous demandons que la mise en place de la Caisse autonome chargée des réparations des dommages de guerre se fasse rapidement ; en même temps nous insistons pour que l'installation des commissions cantonales, départementales et de la commission supérieure des dommages de guerre s'opère dans les moindres délais.

Roubert apporta les conclusions de ce débat.

Je pense, dit-il, qu'un débat de l'ordre de celui qui s'est tenu dans la journée et dans la nuit que nous venons de vivre est fait pour donner au Conseil de la République son vrai visage.

Le Conseil de la République avait-il déçu les membres de l'autre Assemblée ? Je sais qu'il avait subi quelques critiques et on nous reprochait notamment de garder trop longtemps les textes avant de les retourner.

Le travail que nous nous sommes imposés et plus particulièrement ces jours derniers est au contraire une preuve de la rapidité avec laquelle nous examinons les projets.

Lorsque nous nous interrogeons il nous semble que nous n'avons pas de reproches à nous faire. Une Constitution qui n'a pas été pour le Conseil de la République d'une générosité sans limites nous avait donné un certain temps pour étudier les projets. Je vous assure que si nous avions voulu épuiser le temps constitutionnel nous aurions encore de longues journées à notre disposition.

J'espère que, lorsque reviendront nos travaux devant l'Assemblée, il se trouvera au moins quelques curieux pour prendre connaissance des indications qui ont été données et qui, je crois, ne sont pas totalement inutiles. Je sais bien, on nous disait déjà : Vous allez nous renvoyer trop tard vos projets que nous préférerons ne pas regarder et revenir purement et simplement au vote premier que nous avions émis. Je mets en garde ceux qui ne seraient plus des démocrates ni des républicains conséquents s'ils négligaient les avis du Conseil de la République.

Je crois que nous sommes à une heure où tout doit être fait pour que fonctionne d'une façon normale cette Constitution qui a tant de mal à se mettre en route. Je tiens à déclarer que nous avons tous fait, à quelque parti que nous appartenions, un effort de clarté, un effort de conscience pour parvenir à donner un avis éclairé. Je le dis à l'adresse de ceux qui ont lancé des paroles injustes. Il ne faudrait pas que d'une Assemblée parlementaire vienne l'aliment des campagnes antiparlementaires qui se déroulent aujourd'hui.

Nous sommes prêts à collaborer avec l'autre Assemblée et avec le Gouvernement pour donner enfin à ce pays confiance en lui-même, confiance en ses institutions, confiance en la République et en son avenir économique et financier.

Le 28 mars, notre camarade Masson fit adopter par le Conseil une proposition de résolution invitant le Gouvernement à étendre le bénéfice de l'allocation mensuelle de 700 francs à toutes les personnes remplissant les conditions requises par la loi du 13 septembre 1946 dont les ressources ne dépassent pas un certain total.

Il s'agit là de faire bénéficier plusieurs catégories de personnes qui, jusqu'ici, ne pouvaient prétendre à cette allocation et en particulier :

1° Les titulaires d'une pension de vieillesse des assurances sociales ou des retraites ouvrières et paysannes ;

2° Les titulaires d'une pension acquise au titre d'un régime légal ou réglementaire de retraites d'un montant supérieur à l'allocation aux vieux travailleurs ;

3° Les titulaires d'une pension aux vieux travailleurs salariés ;

4° Les titulaires d'une pension à reversion ou d'une pension de veuf ou de veuve acquise au titre d'un régime de sécurité sociale, d'un secours viager ou d'une allocation de reversion d'un montant au moins égal à celui de l'allocation temporaire.

Le Groupe Socialiste déclara le même jour par la voix de Pujol qu'il se prononcerait contre la proposition déposée par le P.R.L. tendant à inviter le Gouvernement à modifier d'urgence l'interprétation de l'article 15 de la loi du 30 octobre 1946 telle qu'elle ressort de la circulaire relative à l'élection des membres des Conseils d'administration des organismes de Sécurité sociale du 16 janvier 1947.

Le Groupe Socialiste votera contre, indique Pujol, parce que les listes sont closes et adopter le texte cela aboutirait à retarder les élections. Or il ne faut pas, par des retards, que l'on sape la Sécurité sociale.

Budget des crédits militaires (28 mars).

Paul Boncour expliqua qu'elle était la position socialiste sur ce point.

Nul plus que le Parti Socialiste, dit-il, n'est soucieux de la force de la France dont nous avons pu constater l'isolement dans les conférences internationales. Tant que la sécurité internationale n'aura pas été réalisée, la France a besoin d'une armée forte, d'une marine et d'une aviation puissantes. Or, nous n'apercevons pas dans le projet qui nous est soumis, la physionomie de notre armée de demain. Nous ne sommes pas renseignés et cette Assemblée, qui a pour mission de faire réfléchir l'autre, n'a pas le temps de réfléchir elle-même.

Le Groupe Socialiste votera les crédits, mais il en laisse au Gouvernement la responsabilité. Mais c'est la dernière fois que nous voterons les crédits dans de telles conditions. Deux ans après la fin de la guerre, aucun projet de loi organique n'a encore été déposé. Nous ne voterons plus de crédit tant qu'une loi d'organisation générale de l'armée n'aura pas été déposée.

Crédits militaires : Indochine (28 mars).

Brunot rappelle très brièvement au Conseil que la position du Groupe Socialiste n'a pas changé. Nous voterons, dit-il, les crédits pour l'Indochine. En attendant que les négociations s'ouvrent, dotons la Force française des moyens nécessaires pour délivrer nos compatriotes prisonniers et pour protéger les autochtones qui nous sont demeurés fidèles. L'avenir de la France est en jeu.

Barré rappelle que le Parti Socialiste, en votant les crédits, reste en conformité avec les résolutions prises dernièrement par le Conseil National du Parti Socialiste. Il entend également rester en conformité avec le vote de tous les ministres.

Carte d'acheteur pour les professionnels du bétail et de la viande.

Il s'agit non pas de créer un monopole, mais d'assainir la profession du commerce en bestiaux. Il faut en finir avec la tolérance coupable qui, depuis 1930, protège les trafiquants au détriment de la santé publique. L'immense majorité des commerçants français sont restés honnêtes et ce sont des commerçants de fraîche date qui ont jeté le discrédit sur l'ensemble des professions commerciales.

Chatagner, au nom du Groupe Socialiste, déposa deux amendements qui furent adoptés par le Conseil.

Le premier indiquait que la carte d'acheteur ne peut être retirée seulement pour motifs légitimes ayant trait à l'activité de son titulaire, après que celui-ci ait été appelé à fournir ses explications.

Le second stipulait qu'aucune déclaration de création de commerce de bétail ou de viande ne pourra être admise de la part des professionnels à compter de la promulgation de la présente loi.

Loi relative au statut des entreprises de groupage et de distribution des journaux et publications périodiques.

Hauriou, président de la Commission de la Presse, rapporta le projet devant le Conseil. Il rappela que jusqu'en 1878, la distribution des journaux était assurée par l'administration des P.T.T. En 1878, une

dérogation a été apportée au monopole postal. Le seul bénéficiaire de cette entreprise fut l'entreprise Hachette. A la Libération, le Gouvernement forma une Société Française des Messageries de Presse qui, pendant 2 ans assura le transport des journaux et périodiques. Il n'empêche que la Société Hachette était propriétaire d'un ensemble de biens mobiliers et immobiliers dont la destination juridique n'a pas encore été fixée. Un problème de dévolution de biens extrêmement important se posait donc.

Après de nombreuses discussions à l'Assemblée Nationale, celle-ci a adopté un texte. L'article 5 bis de ce texte permet au Gouvernement, dans certaines limites de temps et de montant, sa garantie bancaire aux entreprises de presse qui décideraient de coopérer. L'article 17 régularise la réquisition de l'entreprise Hachette. Quant à l'article 17 bis, il renvoie à une loi ultérieure le soin de décider du sort des entreprises réquisitionnées. Enfin l'article 17 ter donne à l'Etat un droit de regard sur la gestion des entreprises de distribution afin de voir si leur caractère coopératif n'a pas été altéré.

La Commission, conclua-t-il, souhaite qu'un Statut de la Presse intervienne au plus tôt.

Boyer, au nom du Groupe Socialiste, précisa que la Presse doit être libérée du pouvoir de l'argent. Aucun intérêt matériel ne doit pouvoir mettre la libre expression de la pensée à sa merci. Nous devons empêcher que se reconstitue un trust privé capable d'étouffer les journaux dont la pensée ne lui convient pas. Notre cause est juste. Personne n'osera défendre le trust d'hier. Nous vous adjurons de vous attacher au Statut de la Presse libre et vraiment républicaine et nous demandons au Gouvernement de déposer le plus tôt possible le projet de Statut de la Presse.

Nous avons conscience, aujourd'hui, de nous engager dans la voie que nous ont tracé les Estienne d'Orves, les Péri, les Brossolette.

V

Commission Nationale des Conflits

Fédération du Maine-et-Loire contre Rivry.

SENTENCE

La C.N.C., dans sa séance du 25 mars 1947, a rendu la sentence suivante :

Considérant que le camarade Ascencio, secrétaire fédéral du Maine-et-Loire, a régulièrement interjeté appel de la sentence rendue par la Commission fédérale des conflits, le 10 décembre 1946, qui a infligé une peine de 5 ans de suspension de délégation au camarade Rivry, de la section d'Angers ;

Considérant qu'il résulte du dossier et en particulier du procès-verbal de la séance du 10 décembre 1946 que la Commission fédérale des conflits était régulièrement composée ; Que le camarade Ascencio a été entendu comme témoin à charge mais n'a pas pris part au vote sur la sentence ; Que l'observation présentée à ce sujet par Rivry est sans intérêt ;

Considérant au fond que le fait reproché au camarade Rivry et reconnu par lui est d'une extrême gravité et de nature à porter au Parti un préjudice considérable ; Que la Commission nationale des conflits ne trouve dans les faits qui lui ont été exposés aucune circonstance atténuante ;

Considérant que si Rivry affirme avoir changé d'attitude après son évasion, à l'égard des hommes de Vichy et de la « collaboration en vue de la création de l'Europe nouvelle », il n'en apporte aucune preuve et ne justifie pas d'une activité quelconque dans la Résistance ; Qu'ainsi sa faute est sans excuses.

PAR CES MOTIFS

Réforme la sentence de la Commission fédérale des conflits du Maine-et-Loire et dit que le citoyen Rivry est exclu du Parti à la date du 10 décembre 1946.

Boutard et autres contre Fédération de la Seine.

SENTENCE

La C.N.C., dans sa séance du 6 mars 1947, a rendu la sentence suivante :

Considérant que les camarades Boutard, Lambert, Boivin, de la section de Cachan, ont régulièrement interjeté appel de la sentence de la Commission fédérale des conflits de la Seine en date du 7 mai 1945 qui les a exclus du Parti ;

Considérant qu'il résulte du dossier et des explications fournies par les appelants, ainsi que par les camarades Gauteleu et Bosset, représentant la section de Cachan, que le fait d'indiscipline reproché à Boutard, Lambert et Boivin est indiscutable ;

Mais considérant qu'il appert des débats et des circonstances évoquées devant la C.N.C. qu'un adoucissement peut être apporté à la sentence attaquée ;

PAR CES MOTIFS

Confirme dans son principe la sentence fédérale, supprime la peine d'exclusion prononcée contre Boutard, Lambert et Boivin et inflige à ces trois camarades une suspension de délégation d'une durée de dix-huit mois à compter du 7 mai 1945.

VI

Création d'un Hebdomadaire central du Parti

Vous trouverez ci-après le texte de la circulaire adressée aux secrétaires fédéraux :

Cher camarade,

Le Comité Directeur a chargé le Secrétariat Général du Parti d'étudier les conditions de la publication et de la diffusion d'un hebdomadaire central du Parti.

Tous les autres Partis ou Mouvements disposent d'un tel hebdomadaire dont la nécessité est ressentie par tous nos camarades.

A cet égard, nous devons vous signaler que de nombreux militants de province nous avaient fait part de leur désir de voir le Parti disposer d'un organe de ce caractère.

Il s'agit en effet de mieux armer nos militants pour leur lutte de chaque jour et d'étudier plus à fond qu'il n'est possible dans un quotidien les problèmes d'actualité politique, économique ou syndicale.

Il s'agit également, grâce à une partie littéraire et artistique, d'informer brièvement nos camarades de l'activité culturelle à laquelle notre Parti s'intéresse pleinement.

L'hebdomadaire central du Parti ne saurait en aucun cas, du fait de son contenu et de sa forme, concurrencer les hebdomadaires édités par nos Fédérations et qui répondent à un autre objet.

La commission responsable, désignée par le Secrétariat du Parti, a décidé d'éditer cet hebdomadaire sur 12 pages, demi-format des quotidiens, *et désirerait que le premier numéro soit publié le jour du* 1er *mai.*

Diffusion

Sans avoir définitivement mis au point les conditions techniques de la diffusion de cet hebdomadaire, le Secrétariat du Parti pense qu'il y a le plus grand intérêt à ce qu'il soit diffusé directement par les sections afin de limiter le bouillonnage et surtout parce qu'il s'adresse particulièrement aux membres du Parti.

Son prix de vente aux sections serait de 5 francs et celles-ci pourraient le céder à 7 fr., prix marqué sur le journal.

Nous serions heureux que vous nous fassiez connaître aussitôt que possible votre opinion sur notre projet et les possibilités de diffusion dans votre Fédération.

Nous vous tiendrons au courant, de notre côté, dès que nous serons en mesure de vous apporter d'autres précisions.

Salutations socialistes et révolutionnaires.

ARRES-LAPOQUE.

VII

Semaine d'études

Cher camarade,

La circulaire 171 du 4 février 1947 vous faisait part de la décision du Secrétariat général du Parti d'organiser cette année une Semaine d'Etudes.

Cette Semaine d'Etudes permettra aux militants de notre Parti de confrontrer à la lumière de l'évolution des conditions politiques et économiques, les divers points de vue sur les plans doctrinal, économique et international, et de dégager ainsi les grandes lignes de la politique à venir.

Les travaux persévérants de la Commission Nationale d'Education et de la Commission Nationale d'Etudes permettent aujourd'hui au secrétariat général du Parti de vous donner plus de précisions concernant l'organisation matérielle de cette Semaine d'Etudes.

Organisation matérielle.

Grâce au dévouement et à la bonne volonté de nos camarades du Loiret, la Semaine d'Etudes aura lieu du 20 au 27 juillet, à Meung-sur-Loire.

Nous disposerons d'une propriété exposée dans un site agréable, à 1 kilomètre de la Loire.

Nous avons l'intention d'y monter une douzaine de grandes tentes confortables, hautes et facilement aérables, où les camarades dormiront par groupes de 16 sur des lits de camp avec matelas en laine, sac de couchage et couverture.

Pour ceux de nos camarades qui seront dans l'impossibilité absolue de dormir sous les tentes, il a été prévu de retenir des chambres dans les hôtels avoisinants.

Nous demanderons à ces camarades de nous signaler leur cas avant le 15 *mai, dernier délai.*

L'installation sanitaire requise pour une telle entreprise a été prévue dans ses moindres détails.

Les camarades prendront leurs repas dans un grand hall aménagé pour la circonstance et situé à une centaine de mètres.

Nous disposerons d'une grande maison qui servira pour les séances de travail des diverses commis-

sions en même temps que tout le rez-de-chaussée sera utilisé comme salle de repos.

Les débats en séance plénière se tiendront dans la salle des fêtes de Meung-sur-Loire, très bien aménagée, et située à quelques centaines de mètres de la propriété.

Le jeudi après-midi, une excursion est prévue aux châteaux de Chambord et de Blois, et se terminera dans la soirée par une représentation filmée dans la salle de cinéma de Meung-sur-Loire.

Nous nous assurons actuellement du concours de personnalités éminentes pour faire deux conférences le soir.

Une bibliothèque spécialement fournie en bouquins d'études ainsi qu'en livres de distration, des postes de T.S.F. et picq-up seront à la disposition des camarades.

Après maintes considérations, nous avons dû modifier de la façon suivante la participation aux frais de séjour :

Tout participant devra payer 100 francs par jour. Sa Fédération devra verser 2.300 francs, tout le reste, y compris les frais de déplacements, étant à la charge du Secrétariat général.

Afin de bénéficier des réductions S.N.C.F., il est indispensable que les Fédération nous fassent connaître avant *le 1er JUIN, DERNIER DELAI, les noms de leurs participants.*

Il apparaît souhaitable que toutes les Fédérations soient représentées. Mais compte tenu des nombreuses difficultés matérielles nous attirons l'attention de toutes les fédérations sur la nécessité de limiter le nombre des participants.

Aussi, nous proposons que chaque fédération soit représentée au moins par un délégué et au plus par autant de délégués qu'elle a de fois 2.000 adhérents.

Organisation technique.

Pour que cette Semaine d'Etudes permette un travail efficace, nous avons estimé utile de la diviser en deux parties :

Les quatre premiers jours seront réservés aux travaux des Commissions préparatoires auxquelles participeront les camarades qui auront adressé au Secrétariat général (Commission de la Semaine d'Etudes) avant *le 1er JUIN, DERNIER DELAI*, un rapport détaillé et approfondi sur une ou plusieurs des trois questions à l'ordre du jour, et tous autres camarades s'étant fait inscrire avant la même date et ayant manifesté le désir de faire partie de telle ou telle commission.

Nous ne saurions trop insister auprès de chaque Fédération pour inciter ces camarades, soit à nous adresser leurs rapports, soit à nous préciser la Commission dont ils désirent faire partie, ceci avant le 1er juin, dernier délai.

Les trois dernières journées, un débat en séance plénière aura lieu sur chacun des trois sujets (un jour pour chacun d'eux).

Afin de faciliter le travail des camarades désireux et susceptibles de nous adresser un rapport sur le sujet choisi, la Commission Nationale d'Education et la Commission National d'Etudes, en accord avec le Comité Directeur, ont estimé utile de rédiger aussi précisément que possible une sorte de questionnaire-cadre, *dont le seul but doit être de permettre à ces camarades d'orienter leurs rapports, sans qu'ils se sentent toutefois obligés soit de l'utiliser, soit de s'y tenir.*

A cette fin, nous vous proposons les questionnaires-cadres sur chacun des trois sujets (questionnaires joints).

Premier sujet : Matérialisme historique, humanisme et liberté.

Deuxième sujet : Les caractéristiques actuelles de la structure économique et la politique socialiste dans le monde.

Troisième sujet : La reconstitution de l'Internationale socialiste et la politique socialiste à l'égard des problèmes de la Paix.

Voici brièvement schématisé le déroulement de la Semaine d'Etudes :

Lundi.

Matin. — Séance plénière avec exposé du Secrétaire général qui proposera à l'Assemblée de réunir immédiatement les sous-commissions de travail.
Après-midi. — Délibération des trois sous-commissions.

Mardi.

Matin. — Idem.
Après-midi. — Idem.

Mercredi.

Matin. — Idem.
Après-midi. — Idem.

Jeudi.

Matin. — Idem.
Après-midi. — Excursion.

Vendredi.

Matin. — Séance plénière avec débats sur le premier sujet à l'ordre du jour.
Après-midi. — Continuation et fin de ces débats.

Samedi.

Matin. — Séance plénière avec débats sur le deuxième sujet à l'ordre du jour.
Après-midi. — Continuation et fin de ces débats.

Dimanche.

Matin. — Séance plénière avec débats sur le troisième sujet.
Après-midi. — Continuation et fin de ces débats.

*
* *

Nous ne saurions trop insister auprès de chaque Fédération pour qu'elle réponde aussi rapidement que possible et nous fasse part des résultats de ses délibérations concernant cette Semaine d'Etudes.

Il importe en effet que le Secrétariat Général du Parti connaisse avant le 1er *juin dernier délai* le nom des participants, les conditions dans lesquelles ils viendront, ainsi que toutes autres suggestions utiles.

Toute correspondance concernant la Semaine d'Etudes devra être adressée au Secrétariat général, Commission de la Semaine d'Etudes.

Nous sommes convaincus que les Fédérations sauront démontrer à leurs militants par tous les moyens à leur disposition l'intérêt que présente pour le Parti cette Semaine d'Etudes.

Sa réussite dépendra essentiellement de l'enthousiasme qu'y apportera chaque camarade et nous espérons qu'une œuvre utile et féconde en sera le résultat certain.

Sentiments fraternellement socialistes.

Guy MOLLET,
Secrétaire général.

Premier sujet.

MATERIALISME HISTORIQUE, HUMANISME ET LIBERTE

1° Le matérialisme historique a-t-il obligatoirement pour fondement le matérialisme dialectique ?

2° Quels sont les rapports entre les forces productives de caractère économique et les conceptions idéologiques de tous ordres de nature politique et morale ?

3° L'action de classe du prolétariat est-elle nécessaire et suffisante pour atteindre le socialisme ?

4° Doit-elle être précédée et dirigée par une doctrine socialiste cohérente ? Laquelle ? En d'autres termes, est-il ou non nécessaire que, pour l'efficacité de son action, le prolétariat ait une notion bien fondée et claire de son rôle ?

5° Le matérialisme historique comporte-t-il en lui-même une méthode d'action ?

6° Que pensez-vous de la conciliation tentée entre le matérialisme historique et une conception « idéaliste » (Jaurès) ou « spiritualiste » ?

7° Le matérialisme historique est-il une méthode dont la valeur est limitée à la période de lutte contre le capitalisme ? Ou bien correspond-il également aux besoins de construction de la société socialiste destinée à assumer les conditions d'émancipation de l'homme ?

8° Estimez-vous que les principes du matérialisme historique appliqués depuis un siècle à l'étude de l'évolution et à la transformation des sociétés, aient donné des résultats satisfaisants et puissent être maintenus sans corrections et sans élargissement ?

9° Définir les termes « marxisme » et « humanisme».

Le but final du marxisme est-il humaniste, ou bien la base et la méthode scientifiques du marxisme excluent-elles tout humanisme ?

10° Quels sont les rapports entre *la* liberté et *les* libertés ? Est-ce que l'exercice des libertés implique la limitation des libertés individuelles comme garantie de la liberté de tous ?

Faut-il protéger les libertés ? Si non, pourquoi ? Si oui, comment ?

Deuxième sujet.

LES CARACTERISTIQUES ACTUELLES DE LA STRUCTURE ECONOMIQUE ET LA POLITIQUE SOCIALISTE DANS LE MONDE

I. — Caractéristiques de l'évolution économique.

L'Etat tend à devenir le régulateur et l'animateur de l'économie de la nation par la limitation de la liberté du capitalisme et la transformation des modes d'appropriation de celui-ci.

Ce rôle de l'Etat pose une série de questions auxquelles il faut répondre.

1° Que représente l'Etat ? L'affirmation de Marx selon laquelle l'Etat est l'instrument d'oppression de la classe dirigeante est-elle encore valable ?

2° La tendance générale à la concentration expliquée par Marx vous paraît-elle confirmée par les faits :

a) dans l'industrie ?

b) dans l'agriculture ?

c) dans le commerce ?

3° Le développement des techniques modernes vous paraît-il devoir accélérer la concentration économique et l'intervention de l'Etat ? Incidences particulières sur l'agriculture selon les modes de propriété et d'exploitation.

4° L'intervention de l'Etat a-t-elle accéléré ou retardé le phénomène de concentration ?

5° L'intervention de l'Etat vous semble-t-elle un phénomène permanent ou accidentel limité aux périodes de crise et de guerre ?

6° Que faut-il entendre par « liberté économique » et, une fois ce terme défini, quelles peuvent être sa portée et son extension ?

a) en général ?
b) dans le monde actuel ?

7° L'économie dite « dirigée » vous paraît-elle un pas vers le socialisme :

a) d'un point de vue théorique, dans son principe et ses méthodes ?

b) d'un point de vue pratique, dans son contenu, c'est-à-dire par les mesures prises et les résultats obtenus ?

8° Si vous estimez que le rôle primordial de l'Etat est un phénomène permanent, comment définissez-vous la période actuelle ?

a) Est-ce une nouvelle phase du capitalisme ? Sommes-nous en présence d'un capitalisme d'Etat ?

b) Avec les nationalisations, sommes-nous en présence d'un commencement de socialisme ? Est-ce un socialisme d'Etat ?

c) Sommes-nous en présence d'une période de transition. Si oui, en quoi consiste la « transition » ?

9° Dans le cas où aucune de ces questions ne répondrait à vos préoccupations et en présence de cette tendance vers une économie d'Etat et de l'é-

volution actuelle de la structure économique en général, estimez-vous que nous assistons à la naissance d'un système entièrement nouveau qui ne serait en fait ni capitaliste, ni socialiste, et quelles sont ou seraient les caractéristiques de ce système ?

10° Que pensez-vous des expériences faites dans les pays étrangers (U.R.S.S., Allemagne hitlérienne, New Deal américain, Angleterre, Tchécoslovaquie, Nouvelle-Zélande, Australie ?

Quels sont les traits qui leur sont communs ou divergents ? A quelles nécessités économiques répondent-elles ? Dans quelle mesure peut-on dire qu'il s'agit d'expériences socialistes ?

11° Dans le cas particulier de la France, comment caractérisez-vous la tendance économique présente, dans l'ensemble et dans les principaux secteurs (industrie, agriculture, commerce) ?

Quels sont, selon vous, les incidences politiques qui en découlent ?

Le Parti S.F.I.O. doit-il combattre ou bien préconiser l'intervention de l'Etat dans la vie économique ? Doit-il suspendre les nationalisations, en modifier les caractères et les objectifs ou en préconiser la généralisation ? (Examen de quelques cas pratiques de nationalisations).

II. — L'économie dirigée et les problèmes sociaux.

Avec l'économie dite « dirigée » et le rôle de l'Etat dans cette économie, il est nécessaire d'examiner les conséquences, qui en résultent pour les phénomènes sociaux.

1° Que deviennent les classes sociales et quel est leur rôle ?

2° La loi de la lutte de classe est-elle toujours valable ? (Définir l'expression « lutte de classe »).

3° Dans l'affirmative, quelle forme prend-elle dans la période actuelle ?

4° La fonction des Syndicats et des partis politiques est-elle modifiée par l'économie dirigée ?

III. — L'économie dirigée et la démocratie.

1° Pensez-vous que l'économie dirigée soit compatible avec la démocratie ?

Y a-t-il incompatibilité entre la liberté individuelle, c'est-à-dire le statut de la personne, et les nécessité d'une discipline mettant fin à la « liberté économique » ?

2° Quel degré de liberté peut-on laisser à l'entreprise économique capitaliste (entreprise capitaliste. coopérative, entreprise nationalisée) ?

3° La participation ouvrière à la gestion économique et les comités d'entreprises constituent-ils une garanties sufffsante de la démocratie économique ?

Définir les termes « nationalisations » et « socialisations ».

Estimez-vous que la structure présente de l'état de l'Administration française est en rapport avec les nécessités de l'économie dirigée ?

5° Le système parlementaire et gouvernemental actuel est-il en mesure d'assurer, sur le plan économique, les prérogatives de l'Etat ?

Troisième sujet.

6° Est-il une garantie suffisante de la démocratie politique ? Dans la négative, quel serait à votre avis le système gouvernemental ou parlementaire le plus approprié à la période présente de la France ?

LA RECONSTITUTION DE L'INTERNATIONALE SOCIALISTE ET LA POLITIQUE SOCIALISTE A L'EGARD DES PROBLEMES DE LA PAIX

I. — Conditions théoriques et pratiques de la reconstitution et du fonctionnement de l'Internationale socialiste.

1° *Le problème de la communauté de doctrine.*

L'Internationale en présence :

a) des partis socialistes (ex. : France, Angleterre, Pays scandinaves, Belgique, Hollande, etc...) ;

b) des partis socialistes divisés(ex. : Italie, Espagne, etc...) ;

c) du communisme et des partis communistes.

2° *Le problème de l'action et de la tactique politique.*

A. — Les rapports de l'Internationale :

a) avec les gouvernements socialistes (homogènes ou à direction socialiste) ;

b) avec les autres gouvernements (communistes ou non socialistes).

B. — Rapports entre les gouvernements socialistes.

C. — Les rapports de l'Internationale avec la Fédération Syndicale Mondiale.

3° *Les méthodes de l'Internationale.*

a) conditions d'admission ;
b) coordination de ses activités.

II. — Définition d'une politique socialiste à l'égard de l'O.N.U. et des problèmes actuels de la Paix.

1. Causes de l'échec de la S.D.N. ;

2. Conséquences de la deuxième guerre mondiale ;

3. Le problème allemand.
4. L'O.N.U.

III. — Solutions socialistes aux problèmes coloniaux.

1. Le colonialisme, expression de l'impérialisme ;

2. Le socialisme et les solutions possibles des problèmes coloniaux :

a) séparatisme ;

b) confédération ;

c) trusteeship.

3. Thèses socialistes sur l'Union française.

VIII

Ecole Socialiste

Cher camarade,

La circulaire 170 du 3 février 1947 vous faisait part de la décision du Secrétariat Général du Parti de créer à Paris une *Ecole socialiste.*

Nous sommes heureux de vous faire savoir que l'Ecole de Paris fonctionne effectivement depuis le 10 mars et qu'à ce jour 250 élèves de la région parisienne suivent régulièrement les cours ou s'y sont abonnés.

En effet, afin de permettre à tous les militants du Parti, ceux de la région parisienne comme ceux de toutes nos fédérations ne pouvant suivre effectivement les cours sur place, de profiter cependant des enseignements de l'Ecole de Paris, le Secrétariat Général a décidé d'éditer les cours dans l'organe de l'Ecole, *Etudes Socialistes.*

Ce faisant, il poursuit son deuxième but, dont l'importance ne peut échapper aux fédérations : leur permettre d'organiser dès le 15 *avril* des Ecoles fédérales sur le modèle de l'Ecole de Paris.

Plus de 35 fédérations nous ont déjà communiqué les noms des camarades responsables de la diffusion des cours, *Etudes Socialistes* devant servir de base aux exposés de ces camarades, qui pourront, de leur côté, y ajouter leurs connaissances personnelles.

Ainsi fonctionneront, avec un décalage d'un mois sur l'Ecole Nationale de Paris, des Ecoles fédérales (ou régionales après accord entre diverses fédérations).

Si votre fédération se trouve être parmi celles qui n'ont pas encore organisé d'écoles, nous ne saurions trop insister pour faire en sorte que partout en France et dans les Territoires d'Outre-Mer ces Ecoles débutent le 15 avril.

Nous avons fait parvenir à tous les journaux socialistes de province, par l'intermédiaire de l'A.P.L., un placard expliquant notre intention dans ce sens. Cela vous permettra de faire autour de l'Ecole Socialiste toute la propagande requise par l'importance que nous voulons lui donner.

De plus, soucieux de ne pas arrêter là cette première expérience dont les premiers résultats sont des plus réconfortants (à ce jour, nous avons reçu plus de 700 abonnements à *Etudes Socialistes*), la Commission Nationale d'Education, en accord avec le Comité Directeur, vient de se mettre au travail pour examiner l'organisation des prochains cycles de l'année scolaire 1947-1948.

Elle a déjà envisagé la création simultanée de trois cours sur :

— Les doctrines économiques ;
— Les grandes expériences économiques étrangères;
— La sociologie.

Elle pense être en mesure de vous faire connaître dans le mois qui vient les détails concernant ces nouveaux cycles de l'Ecole Socialiste.

Ainsi prendra forme l'Institut Supérieur d'Etudes Socialistes qui est l'ambition du Secrétariat Général et qui doit être aussi celle de tous les militants de notre Parti.

Convaincu de ce que ces initiatives répondent au désir d'éducation de la masse de nos militants et soucieux de connaître à ce sujet les suggestions utiles de toutes les fédérations,

Nous vous prions de croire, cher camarade, à l'assurance de nos sentiments fraternellement socialistes.

ARRES-LAPOQUE.

P.-S. —. Toute correspondance concernant l'Ecole Socialiste doit être adressée au camarade Albert Nebbot, 12, cité Malesherbes.

Droit d'inscription et d'abonnement : 100 francs, à adresser à ce camarade, C.C.P. Paris 5729-84.

IX

Communications

I. — GROUPE DES ARCHITECTES SOCIALISTES

Les secrétaires fédéraux et de sections sont invités à faire connaître à E. Founière, 18, route de Savigny, à Longjumeau (S.-et-O.), responsable du groupe des architectes socialistes, les membres de leur Fédération ou de leur section appartenant cette profession.

II. — BULLETIN NATIONAL DES FEMMES.

Militantes, abonnez-vous au
Bulletin National des Femmes Socialistes
Organe officiel du Comité National.
Publication mensuelle. Abonnement : 1 an, 60 fr.
C.C.P. 5729-75
à adresser à Irène Laure, 12, Cité Malesherbes
Paris (9e)

Responsables féminines des sections et Fédérations,
Votre devoir et votre intérêt vous commandent de vous abonner.

III. — DELEGUES PERMANENTS A LA PROPAGANDE.

A la liste publiée dans le B.I. n° 23, page 1, ajouter LAURENT.

IV. — PHOTOGRAPHIE DE VINCENT AURIOL, Président de la République.

L'Agence photographique française, 27, rue du Faubourg-Montmartre, Paris (9e), met en vente la photographie officielle du Président Vincent Auriol. (Dimension 50x60 au prix de 550 francs, emballage compris).

LA VIE
DES GROUPES SOCIALISTES D'ENTREPRISES

Lors de la réunion du Bureau de la Commission Nationale des Groupes, les rapports financiers et de la propagande pour l'exercice de l'année 1946 et du premier trimestre de l'année 1947 ont été discutés et adoptés.

Rapport financier. — La plupart des Fédérations ont réglé leurs fournitures pour l'année 1946 ; quelques-unes, peu nombreuses, heureusement, ont négligé un peu leur tréosorerie.

Un rappel sera fait auprès des responsables, pour liquider la situation financière en retard.

L'ensemble des fournitures réglées, cartes et timbres se monte à la somme de 253.857 francs.

Pour le premier trimestre 1947, l'essor des groupes est considérable et a dépassé les prévisions les plus optimistes et les effectifs au 31 mars 1947 ont augmenté de 11.000 membres sur l'année 1946.

A tout seigneur, tout honneur, la Fédération de la Seine vient en tête et ses effectifs passent de 12.500 à 14.900 adhérents et l'Union Nationale de la S.N.C.F. a augmenté ses effectifs de 50 % et a actuellement 7.500 adhérents, grâce à l'effort inlassable des militants cheminots.

La Fédération du Nord est partie en flèche et arrive en troisième position avec 6.000 adhérents et ce n'est qu'un début.

Viennent ensuite dans l'ordre les Fédérations du Rhône, Haute-Garonne, Gironde, Loire-Inférieure, Puy-de-Dôme, Bouches-du-Rhône.

Une mention spéciale à nos camarades du Puy-de-Dôme qui ont décuplé leurs effectifs en 1947, grâce à l'impulsion énergique de quelques dirigeants dévoués, et de l'aide bienveillante apportée par les dirigeants de cette Fédération.

Dans des Fédérations semi-agricoles comme l'Oise, les effectifs ont augmenté dans la proportion de 1 à 15.

Même dans les Fédérations de l'Ouest, comme les Côtes-du-Nord et le Finistère, des groupes ont été formés.

Rapport de propagande. — Un gros effort de propagande a été fourni par le Centre.

Nos délégués sont constamment sur la brèche : de nombreuses Fédérations ont été prospectées et de nombreux groupes ont été créés.

Mois de mars. — Des tournées ont été faites dans les départements suivants : Loire, Lot, Ariège, Loire-Inférieure, Basses-Pyrénées, Landes, Gironde, Jura, Doubs, Belfort, Ardennes, Nord, Aisne.

Mois d'avril. — Nos propagandistes accomplissent des tournées dans les Fédérations suivantes : Lot-et-Garonne, Isère, Cher, Meuthe-et-Moselle, Moselle, Seine-Inférieure, Finistère, Morbihan, Bouches-du-Rhône, Hérault, Haute-Vienne, Tarn.

Mois de mai et juin. — Un effort supplémentaire sera fait pendant ces deux mois qui précèdent les vacances, afin de faire donner le maximum à la propagande G.S.E.

Des tournées sont prévues pour les Fédérations suivantes :

Var, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ardennes, Aisne, Meuse, Ain, Drôme, Vaucluse, Seine-et-Oise, Vienne, Charente, Charente-Maritime, Pas-de-Calais, Somme, Oise, Ardèche, Aube, Seine-et-Marne, Nord, Loire et Rhône.

Il ressort que cette activité intense doit donner des résultats satisfaisants.

Nous avons constaté que partout où des militants dévoués se mont mis à l'œuvre, où les secrétaires fédéraux ont aidé la propagande des groupes, la formation de ceux-ci a été accélérée.

De nombreux bulletins d'entreprises ont été édités et ont affermi la position socialiste au sein des entreprises.

Des journaux d'Unions professionnelles ont suscité un intérêt particulier, parmi les fonctionnaires, les mineurs, les ouvriers du textile, etc... L'Union Nationale de la S.N.C.F. édite actuellement son journal « A toute Vitesse » à 25.000 exemplaires, qui sont répartis dans toute la France.

L'Union Nationale des P.T.T. a édité son premier numéro du « P.T.T. Socialiste » à 20.000 exemplaires, qui ont été distribués dans les milieux postiers.

L'Union Nationale de la Métallurgie doit éditer prochainement « Le Métallurgiste Socialiste ».

Il est nécessaire que, durant les mois qui vont suivre, tous les efforts soient portés sur la formation des groupes socialistes d'entreprises et l'édition de journaux et de bulletins G.S.E.

Un Parti comme le nôtre ne peut avoir de vitalité que s'il s'appuie solidement sur les classes laborieuses.

Les G.S.E. sont la charnière qui doit lier et rassembler les intellectuels, les fonctionnaires et les ouvriers.

Les G.S.E. sont l'avant-garde agissante du Parti socialiste et les militants des groupes mènent un combat journalier pour la pénétration socialiste parmi toutes les couches des travailleurs.

Les secrétaires fédéraux ont le devoir impérieux de mener la propagande nécessaire, afin que dans chaque chantier, chaque usine, dans les centres de cheminots, dans les bureaux, des groupes puissants ayant leur bulletin d'entreprise soient formés. C'est un travail en profondeur qui est nécessaire pour faire connaître aux travailleurs la doctrine socialiste et les guider vers leur émancipation.

Pour les G.S.E. :
G. BRIXY.

ETUDES SOCIALISTES

Camarades,

*Quinze jours après son lancement, **ETUDES SOCIALISTES**, organe de **L'ECOLE SOCIALISTE DE PARIS**, a déja reçu plus de 1000 adhésions venant de toutes les fédérations et sections de la Métropole et des territoires d'Outre-Mer.*

Ce premier résultat est des plus réconfortants.

Si vous n'avez déja souscrit un abonnement faites-le.

Les 4 premiers numéros (N°s 1 et 2, 1er avril, 3 et 4, 15 avril) ont paru et sont adressés directement à tout camarade qui en fera la demande.

DROITS D'INSCRIPTION ET D'ABONNEMENT AUX COURS DU 1er CYCLE : 100 FRANCS

à adresser à Albert NEBBOT

12, Cité Malesherbes PARIS - 9^e^

C. C. P. 5729-84

LIBRAIRIE DU PARTI SOCIALISTE

6, Boulevard Poissonnière, PARIS (9e)
C. C. P. Varay 4520-18

LES EDITIONS DE LA LIBERTE

PAGES SOCIALISTES

Léon BLUM. — **Pour être socialiste**	7 fr.
Léon BLUM. — **Jaurès**	12 fr.
Léon BLUM. — **La méthode socialiste**	7 fr.
Jean JAURES. — **Discours à la jeunesse**	6 fr.
J GUESDE et Jean JAURES. — **Les deux méthodes**	18 fr.
Vincent AURIOL. — **Souvenirs sur Jean Jaurès**	7 fr.
PLEKANHOFF. — **La conception matérialiste de l'Histoire**	12 fr.
Paul LAFARGUE. — **Le droit à la paresse**	15 fr.

PROBLÈMES D'AUJOURD'HUI

Léon BLUM. — **Les devoirs et les tâches du socialisme**	5 fr.
Léon BLUM. — **Le problème de l'unité**	10 fr.
Daniel MAYER. — **Sur les ondes**	18 fr.
Daniel MAYER. — **Les conditions de l'unité**	10 fr.
TANGUY-PRIGENT. — **Démocratie à la terre**	7 fr.
TANGUY-PRIGENT. — **La rénovation paysanne**	12 fr.
Robert VERDIER. — **Ecole laïque et liberté**	7 fr.
A. TIXIER. — **Un programme de réforme pour l'Algérie**	15fr.
Jules MOCH. — **Guerre aux trusts**	20 fr.
André PHILIPP. — **Arrêter l'inflation, organiser la production**	14 fr.
Alex ROUBERT. — Le crédit au service de la nation.	10 fr.
Qu'est-ce que les nationalisations ?	12 fr.
S. METIVIER. — **Le Statut du Fermage et du Métayage.**	20 fr.
Programme d'action du Parti Socialiste 1946	18 fr.
Les Socialistes animateurs de la Constituante	25 fr.
E. FOURNOUT. — **Sport et Socialisme**	10 fr.
L'action socialiste au sein de la seconde Constituante	25 fr.
TANGUY-PRIGENT. — **Terre aux Paysans**	5 fr.
André PHILIP et Albert GAZIER. — **Politique économique et financière**	15 fr.

DOCUMENTS SOCIALISTES

Jules GUESDE. — **Le socialisme**	18 fr.
Jules GUESDE. — **Le collectivisme**	25 fr.
Jules MOCH. — **Le parti socialiste au peuple de France**	25 fr.
Karl MARX et ENGELS. — **Le manifeste communiste**	12 fr.
Le parti socialiste et l'unité française	5 fr.
Léon Blum devant la Cour de Riom	35 fr.
Rosa LUXEMBOURG. — **La Révolution russe**	20 fr.

SCIENCE ET SAVANTS

Albert RANC. — **Jean Perrin**	18 fr.
Fernand LOT. — **Charles Nicolle**	45 fr.

HORS SERIE

Henri NOGUERES. — **La République accuse** (Vérités sur le procès de Riom)	12 fr.
WEILL-RAYNAL. — **Pour connaître le socialisme**	5 fr.
H.-G. WELLS. — **Cette misère des souliers**	10 fr.
G. et H. BOURGIN. — **Les démocraties contre le fascisme** (histoire de la deuxième guerre mondiale)	140 fr.
Les chants de la liberté (16 chants révolutionnaires illustrés en couleurs, 1789-1944)	40 fr.
Vive la liberté ! (contes illustrés pour enfants)	28 fr.
Plume, Ficelle et Cº, album cartonné en couleurs (pour enfants)	100 fr.
La France et le Monde	35 fr.

EN PREPARATION

A. RANC. — **Henri Becquerel et la découverte de la radio-activité.**
G. BOURGIN. — **La Commune.**
Karl MARX. — **Le 18 Brumaire.**
STENDHAL. — **Le rouge et le noir.**
DIDEROT. — **La religieuse.**

OUVRAGES D'EDITIONS DIVERSES

Daniel GUERIN. — **Fascisme et Grand Capital**	180 fr.
H. BERNADAC. — **Si tu veux la Paix**	105 fr.
Huit cours de l'Ecole du Propagandiste	60 fr.
Léon BLUM. — **A l'échelle humaine**	80 fr.
Léon BLUM. — **L'Histoire jugera**	150 fr.
Vincent AURIOL. — **Hier... Demain** (2 vol.)	190 fr.
Jean TEXCIER. — **Ecrit dans la nuit**	85 fr.
JACOMET. — **L'armement de la France** (1936-1939)	350 fr.
« Le Populaire » clandestin	60 fr.
L. NOGUERES. — **Un défi à la Résistance**	20 fr.
R. GERNEZ. — **Les responsables de la défaite**	20 fr.
H. JORDI. — **L'idée socialiste**	20 fr.
P. DUPRADON. — **Le P. S. dans la Résistance**	12 fr.
A. PHILIP. — **Les réformes de structure**	12 fr.
P. LOUIS. — **L'histoire du socialisme**	150 fr.
Ch. ALLIGIER. — **Socialisme, Bolchevisme et France**	20 fr.
Hugo JORDI. — **La Prise du Pouvoir**	25 fr.

ARTICLES EN VENTE A LA LIBRAIRIE

PHOTOGRAPHIES : J. Jaurès, J. Guesde, E. Vaillant, L. Blum, J. Lebas, Vienot, etc.	
18×24, au prix de	30 fr.
24×30, au prix de	40 fr.
30×40, au prix de	60 fr.
40×50, au prix de	75 fr.
CARTES POSTALES : J. Jaurès, J. Guesde, E. Vaillant, L. Blum, L. Lagrange, Brossolette, au prix de	6 fr.
AFFICHES PASSE-PARTOUT : 60×80, au prix de	10 fr.
80×120, au prix de	15 fr.
INSIGNES : Officiel du Parti, au prix de	9 fr.
» » (émail)	15 fr.
Jeunesse du Parti, aux prix de	8 fr.
le mille	750 fr.
INSIGNES TROIS FLECHES : En papier métallisé, le mille	750 fr.
EGLANTINES : En papier métallisé, le mille	750 fr.

SUR COMMANDE : drapeaux, timbres en caoutchouc, convocations individuelles, papier à lettres, enveloppes, bustes de J. Jaurès et de J. Guesde, en bronze et en terre cuite.

◆ ◆

Envoi franco domicile de toute commande à partir de 50 frs.
Demander les conditions spéciales par quantité pour les section du Parti et des Jeunesses, et les organisations ouvrières et culturelles.

IMPRIMERIE PARISIENNE DE L'AGENCE DE PRESSE DE LA LIBERTE
27, Rue de la Michodière, 27 — PARIS 2e

Le Gérant : Guy MOLLET